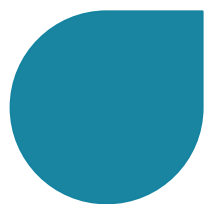


ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY
D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEISSET
MONTREDON MOUSSAN NARBONNE NEVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORTEL-DES-CORBIERES
PORT-LA-NOUVELLE POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIERES
SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIERE SALLELES D'AUDE SALLES
D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN



Rapport de Présentation

1.3 - Explication des choix



*SCOT approuvé par
délibération du 28 janvier 2021*

Sommaire

Préambule

Le rôle du rapport de présentation	3
La méthodologie de l'explication des choix	4

I. Explication des choix établissant le PADD

1.1. Enjeux du diagnostic et de l'EIE.....	7
1.1.1 Les constats.....	7
1.1.2 Les enjeux transversaux.....	11
1.2. Les scénarios de développement à 2040	16
Le scénario 0 : le scénario du risque	16
Scénario 1 : Un rayonnement renforcé par une montée en gamme de l'économie	18
Scénario 2 : Une destination touristique renouvelée et innovante.....	20
Scénario 3 : Le fil conducteur du bien être pour un territoire cultivant son exceptionnalité.....	22
1.3. Analyse comparée des scénarios.....	24
Comparaison des scénarios	24
Analyse de la performance environnementale des scénarios	26
1.4. Les choix retenus dans le padd	30
Les conditions du choix de la stratégie territoriale.....	30
Les exigences du projet territorial et les points de passage obligés.....	30
Les bases de développement retenues	31
Les axes du PADD en réponse à ces choix	37
Les impacts attendus du PADD sur l'environnement	45

II. Explication des choix du PADD au DOO

1. S'ouvrir pour se démarquer	49
Orientation 1.1 Renforcer les connexions avec les espaces extérieures pour amplifier les synergies	49
Orientation 1.2 Structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire.....	50
Orientation 1.3 Améliorer la lisibilité des espaces économiques pour gagner en attractivité.....	52
1I. Attirer par la qualité	55
Orientation 2.1 Conserver une dimension de proximité par un maillage de commerces, d'équipements et de services pour tous	55
Orientation 2.2 Développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire	56
Orientation 2.3 Valoriser les ressources pour le bien-vivre.....	57
1II. Aménager autrement	59
Orientation 3.1 Organiser le développement en prenant en compte la capacité d'accueil pour un redéploiement maîtrisé et une gestion optimisée des pressions littorales.....	59
Orientation 3.2 Optimiser l'espace pour composer avec les spécificités du territoire narbonnais	64
Orientation 3.3 Proposer des aménagements de qualité et innovants, socles d'attractivité	65
Orientation 3.4 Intégrer la gestion des risques en amont du développement.....	66

III. La cohérence interne des documents du SCoT

LE ROLE DU RAPPORT DE PRESENTATION

Le Code de l'urbanisme, dans sa version actuelle, définit précisément le contenu du rapport de présentation du SCoT. Cette définition résulte des différentes évolutions législatives, nommées ci-après :

- de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000,
- de la Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II »,
- de la Loi pour l'Accès à un Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014,
- de la Loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte du 17 août 2015,
- de la Loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016,

Cette définition, décrite par l'article L. 141-3 du Code de l'urbanisme, a été finalisée dans le cadre de l'Ordonnance n°2015-1774 du 23 septembre 2015 et modifiée par la Loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016.

Ainsi, l'Article L. 141-3 :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes. Il prend en compte la localisation des structures et équipements touristiques existants, les besoins globaux en matière d'immobilier de loisir, la maîtrise des flux de personnes, les objectifs de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que les objectifs de protection contre les risques naturels.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte.»

LA METHODOLOGIE DE L'EXPLICATION DES CHOIX

Le présent rapport s'attache à retracer la philosophie et les choix qui ont été opérés lors de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Narbonne. Cette analyse repose sur deux piliers complémentaires :

- Dans un premier temps l'analyse de la motivation des choix. Celle-ci explique les raisons pour lesquelles un « choix » a été préféré à un autre et sur quels principes d'autres choix n'ont pas été retenus. Cette étape fait partie intégrante de l'évaluation du SCoT et notamment de son évaluation environnementale dont le contenu est précisé par l'article L. 104-4 du Code de l'Urbanisme.
Il convient de rappeler que, dans le cadre d'une révision, les choix retenus s'appuient sur les travaux précédents ayant conduits au PADD et DOO du SCoT approuvé en 2006, tout en tenant compte des évolutions territoriales ayant eu lieu.
- Dans un second temps, l'analyse de la cohérence des choix réalisés, c'est-à-dire la cohérence globale entre les différentes pièces du « dossier du SCoT ». L'existence d'une harmonie dans le processus d'élaboration, au travers de ses différentes phases, est donc recherchée.

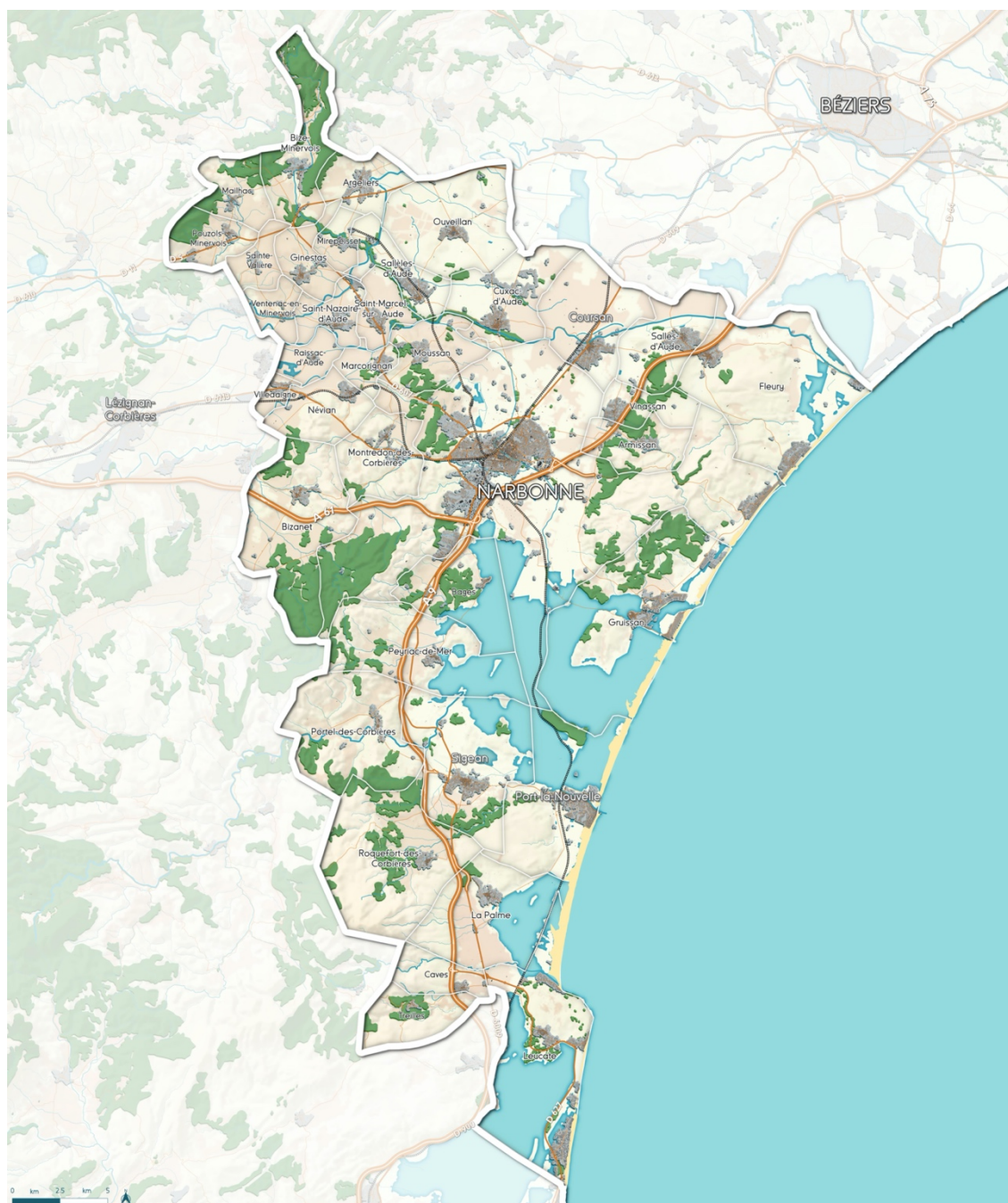
Ces deux analyses se complètent et n'engagent pas les mêmes temporalités.

En effet, l'analyse de la motivation des choix correspond à la période de construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), au travers des phases de prospective et pré-PADD. C'est à cette étape que les options et grands objectifs qui vont guider le SCoT ont été déterminés. La motivation des choix sera également détaillée lors du passage du PADD au DOO, qui se fait de manière particulièrement concertée, afin de rendre compte des arbitrages réalisés.

La cohérence des choix quant à elle s'exprime tout au long de la procédure.



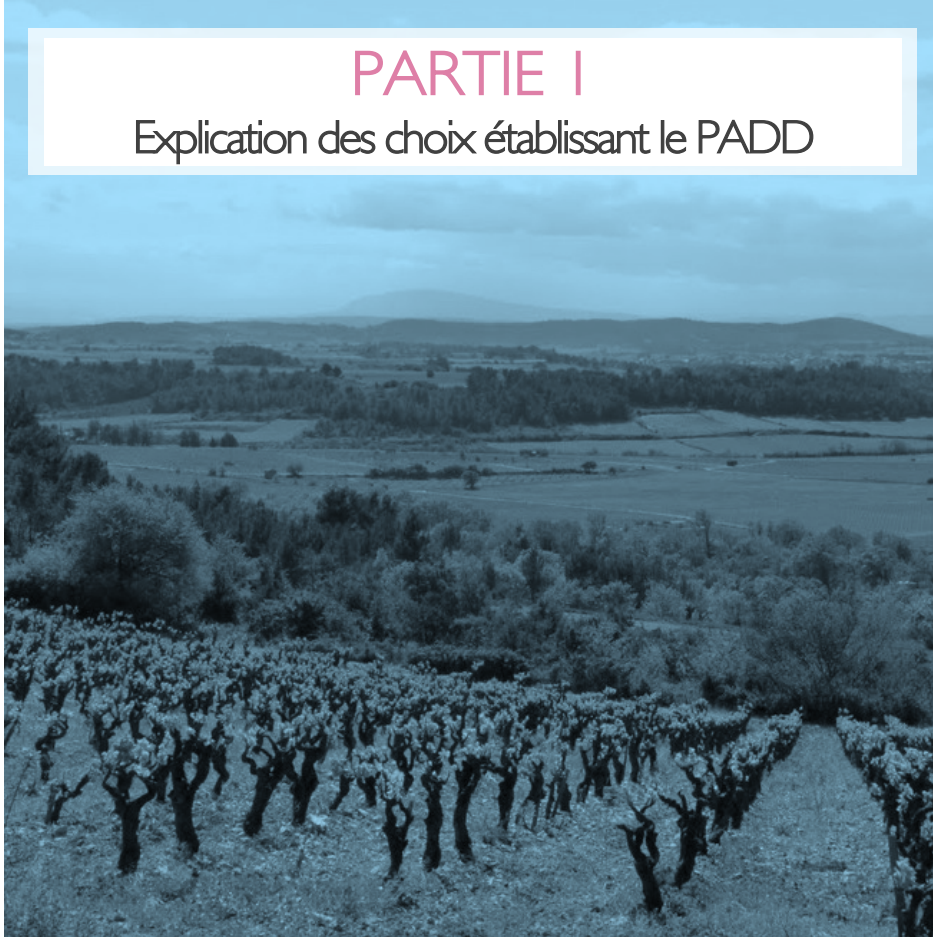
Le territoire du SCoT
(Source : BD topo IGN ; traitement : EAU)





PARTIE I

Explication des choix établissant le PADD



Lors de l'élaboration du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement, les échanges et débats du SCoT, entre les élus, acteurs locaux, mais aussi la concertation ouverte à tous les publics, ainsi que l'association des Personnes Publiques, ont permis de dévoiler les enjeux du territoire. Ainsi, cette étape a mis en lumière les atouts et potentiels du territoire, de même que les menaces et faiblesses auxquels il est confronté.

I.1. ENJEUX DU DIAGNOSTIC ET DE L'EIE

I.1.1 Les constats

Il convient de rappeler que le SCoT de la Narbonnaise s'inscrit dans le cadre d'une révision. Le territoire ne part donc pas d'une page blanche. Les apprentissages et apports du précédent SCoT et son bilan sont des éléments précieux permettant de poursuivre les objectifs non atteints, d'ajuster lorsque cela est nécessaire et de prendre en compte les évolutions récentes du territoire.

- **Rappel du SCoT de la Narbonnaise de 2006**

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise a été adopté le 30 novembre 2006. La stratégie territoriale s'est inscrite dans un contexte particulier :

- Forte pression démographique,
- Urbanisation rapide et consommatrice d'espace,
- Développement économique faisant face à des concurrences extérieures importantes,
- Viticultures en crise,
- Avenir du tourisme incertain

Les objectifs qui sont alors définis sont les suivants :

1. Valoriser un territoire pluriel
2. Pérenniser l'armature des espaces naturels et agricoles
3. Impulser un souffle nouveau à l'économie de la Narbonnaise
4. Favoriser l'accès pour tous aux logements et aux fonctions urbaines
5. Structurer durablement le système de déplacement
6. Favoriser un développement urbain assurant une gestion économe du territoire

En 2016, le Grand Narbonne réalise un bilan du SCoT de 2006. Les résultats sont les suivants :

- **Une population qui progresse encore plus vite que prévu** : 125 000 habitants en 2013, soit une croissance moyenne de 1,6% par an depuis 1999
- **Un parc de logements qui se développe et se diversifie** : Entre accueil démographique et desserrement des ménages (+ 7 000 logements nécessaires pour la même population)
- **Un territoire majoritairement agricole et naturel mais qui s'artificialise** : En moyenne 97 ha bruts par an entre 2003 et 2015 ont été consommés
- **Des nouvelles constructions et infrastructures prenant parfois trop peu en compte les enjeux paysagers et écologiques** entraînant banalisation des paysages et ruptures écologiques
- **Un développement des transports en commun insuffisant pour un usage quotidien**
- **Un territoire et une population fortement soumis aux risques naturels et technologiques, mais encore en attente de cadrage** : 37% de la population exposée aux risques et plusieurs plans de prévention des risques en cours d'élaboration
- **Une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'environnement, l'énergie et bientôt la santé**
- **Une activité économique préférentiellement localisée en continuité**
- **Une planification qui s'organise à l'échelle communale et intercommunale**

• **Constats et nouveaux enjeux**

Un territoire d'alliances

▪ **Un territoire de proximité inséré dans les grands flux**

Sur la route entre l'Espagne et l'Italie, la Narbonnaise a hérité de grands axes de communication (N113, N94, A9). Ce réseau aujourd'hui étoffé le relie aux grandes agglomérations du sud de la France, lui procurant un caractère stratégique. L'enjeu pour le territoire est donc d'affirmer ce rôle d'articulation qu'il possède mais aussi de savoir en tirer parti grâce à la cristallisation des flux et la création de valeur.

Ces liaisons de grande échelle sont également visibles en termes paysagers : au sein de l'Occitanie, de l'Arc méditerranéen et aux portes de l'Espagne, les identités se mêlent. Ces appartenances se traduisent par l'inscription du territoire dans des continuités paysagères qualitatives : le Canal du Midi, l'Aude, les étangs, le massif des Corbières.

Mais le territoire demeure une agglomération de proximité, à échelle humaine, qui est vecteur de fidélité. En effet, le fonctionnement territorial est fortement marqué par la présence de bassins de vie adaptés, vecteurs de cohésion et d'appropriation pour les habitants.

▪ **Une perle environnementale et paysagère**

Frange littorale, massifs de basse montagne, étangs salés... Le territoire de la Narbonnaise concentre une mosaïque de milieux, qui lui donne un caractère écologique exceptionnel. De nombreux périmètres de protection et de gestion de la biodiversité assurent la pérennité de ce patrimoine.

De cette variété est issu un patchwork de paysages pour le moins inattendu. Les vignes s'insèrent effectivement entre les étangs, qui se confondent presque avec la mer. Les massifs boisés de la Clape et de Fontfroide viennent ponctuer le territoire. Cette qualité environnementale et paysagère est facteur d'attractivité.

Cependant cette richesse est fragilisée par les activités humaines résidentielles et économiques ainsi que le dérèglement climatique, entraînant des évolutions. L'enjeu d'allier développement urbain et qualité paysagère et environnementale est une pierre angulaire de l'avenir du territoire.

▪ **Une diversité de ressources : un vecteur de développement**

La Narbonnaise est un concentré de ressources. Tout d'abord naturelles, avec l'eau (la mer et les étangs), le soleil et le vent. Le territoire a forgé sa stratégie de développement économique en s'appropriant ces ressources au service de l'emploi, notamment touristique. La mer est aussi vectrice de nombreuses productions méritant d'être encouragées face aux difficultés qu'elles connaissent.

Mais les ressources proviennent aussi de la terre, avec les productions agricoles qui en sont issues (dont la vigne). Bien que la prédominance historique de la viticulture ne soit pas remise en cause aujourd'hui, la volonté de valoriser les autres productions locales se fait ressentir.

Enfin les ressources sont patrimoniales et historiques. Le territoire narbonnais recouvre en effet d'anciens vestiges d'époques successives, et plusieurs sites archéologiques font sa notoriété. A cela se mêle le petit patrimoine qui donne identité et charme aux villes et villages.

Un territoire qui attire

▪ Un territoire d'accueil

La Narbonnaise est un territoire attractif, aussi bien pour les nouveaux résidents (qui portent la croissance démographique du territoire) que pour les visiteurs, qui viennent gonfler les chiffres de la population moyenne en présence.

Son attractivité résidentielle demeure cependant très orientée vers deux publics spécifiques, à savoir les personnes sans activité professionnelle et les retraités, ce qui interroge l'offre de logements, d'équipements, de services voire les mesures d'accompagnement à mettre en place pour répondre à leurs besoins spécifiques.

De plus, le Grand Narbonne connaît une démographie à géométrie variable en raison de son caractère fortement touristique. Les variations de populations selon les périodes demandent une capacité d'adaptation de l'offre d'hébergement touristique et des services du territoire (commerces, équipements touristiques et de loisirs...).

▪ Un territoire « moteur »

La croissance ne se limite pas uniquement à son attractivité démographique. Le territoire narbonnais, porté par la ville-centre Narbonne et par son économie littorale, constitue un pôle d'emploi en croissance et très influent à l'échelle locale.

Son économie diversifiée, bien qu'orientée principalement vers les services, lui a permis de conserver une dynamique économique positive même en période de crise. Trois écosystèmes différenciés et complémentaires se distinguent : celui du cœur de l'agglomération tourné le commerce et les services non marchands ; l'écosystème littoral prenant appui sur le tourisme et l'écosystème des villages des Corbières et du Minervois davantage tournés vers l'agriculture.

Mais c'est cette large diversification qui l'empêche aujourd'hui de rayonner à plus grande échelle. Constituer des filières spécifiques, complètes sur le territoire, permettrait en effet au territoire d'être identifiable et lisible, et ainsi attractif, en particulier pour de nouvelles fonctions métropolitaines.

▪ Une attractivité globale à organiser

Si le territoire attire, aussi bien en termes démographiques qu'économiques, il s'agit d'organiser cette croissance, afin qu'elle ne nuise pas à ce qui fonde l'attractivité du territoire. Le Grand Narbonne, au cœur d'un maillage routier et ferré, est un espace facilement accessible. Cette accessibilité est un atout à conserver, et en particulier la fluidité des mobilités en interne et vers l'extérieur.

De même, les développements urbains engendrés par la croissance que connaît le territoire ne doivent pas se faire au détriment de sa qualité environnementale et paysagère, liée à son fonctionnement écologique à grande échelle.

Enfin, être attractif suppose également d'être en capacité d'accueillir les nouvelles populations sur le territoire, via une offre de logements et de services suffisante et surtout adaptée : le besoin en petits logements se fait ressentir notamment en raison du vieillissement de la population, mais également le besoin en logements sociaux et en logements touristiques afin d'accompagner le développement du territoire en ce sens.

Un territoire en mouvement

▪ Une adaptation aux ressources

Afin de pouvoir continuer à se développer, à accueillir de nouvelles populations et entreprises, un territoire a invariablement besoin d'eau. La croissance du Grand Narbonne est donc conditionnée par l'alimentation en eau des habitants, or le territoire fait face à un déficit chronique quantitatif de la ressource (notamment en période estivale) et la qualité est menacée par les intrants divers.

La capacité du territoire à assurer l'approvisionnement en eau potable de 27 à 28 000 nouveaux habitants en 2040 est préparée par la mise en œuvre des actions du PGRE du Bassin Versant de l'Aude et de la Berre et par le PGRE de l'Orb. Le PGRE Aude et Berre a pour but de résorber le déficit quantitatif de l'axe Aude dès 2021 par des économies d'eau, notamment une meilleure performance des réseaux d'eau potable et des équipements (modernisation et gestion des prises d'eau des ASA), des économies d'eau par l'agriculture et des substitutions pour l'irrigation (par exemple réutilisation des eaux usées comme mis en place par l'INRA Pech Rouge, ou encore substitution sur des ressources stockées non utilisées). Les besoins pour la population supplémentaire sont estimés à 2,3 millions de m³ en 2040, sur l'hypothèse des consommations moyennes actuelles par habitant (229 litres/jour/habitant). Le prolongement des pratiques et actions d'économies d'eau après 2021, devraient permettre d'absorber ces 2,3 millions de m³.

En lien étroit avec son exceptionnalité environnementale et paysagère, le Grand Narbonne est un territoire foncièrement contraint. En particulier sur la frange littorale, le foncier est aujourd'hui difficilement mobilisable car soumis aux risques et abritant des milieux spécifiques. Partout ailleurs, de nombreux risques (inondations, feux de forêts) sont présents.

Une reconquête d'espaces peu valorisés et/ou situés au sein du tissu urbain doit être une solution pour poursuivre le développement narbonnais tout en étant économe en espace.

▪ Un nouvel équilibre

De nouveaux équilibres se dessinent aujourd'hui au sein du Grand Narbonne, en partie liés à une rareté foncière de plus en plus manifeste, qui demande de se réinventer, de « faire autrement » :

- Un nouvel équilibre spatial, avec une dynamique résidentielle et économique nouvelle sur le rétro littoral, qui bénéficie d'un report de l'activité de la frange est du territoire,
- Un nouvel équilibre économique, avec l'émergence de nouvelles filières, qu'il s'agit de structurer davantage pour être à même de rayonner à grande échelle,
- Un nouvel équilibre résidentiel à trouver entre une offre de logements à destination des résidents permanents et des résidents occasionnels (résidences secondaires ?) en particulier sur la frange littorale, très contrainte.

▪ Le fil directeur du bien être

Le bien-être devient progressivement l'un des facteurs centraux d'attractivité pour un territoire. Or la dynamique de développement narbonnaise est aujourd'hui essentiellement fondée sur son attractivité, ce qui amène la question du bien-être, de la « santé territoriale » au cœur des débats. Cette notion recouvre plusieurs éléments : un cadre de vie agréable, une bonne desserte en équipements et services, une accessibilité aisée, une bonne qualité de l'air, une sécurisation vis-à-vis des risques existants... Elle dépasse donc l'unique dimension sanitaire pour s'étendre à presque tous les secteurs de l'aménagement et de l'urbanisme. Comme il l'affirme dans sa stratégie 2030, le Grand Narbonne désire mettre le curseur sur le bien-être, de manière transversale à tous ses projets, afin de conforter son attractivité pour tous les publics, de manière durable.

I.1.2 Les enjeux transversaux

- **Le mode de développement**

Sur le plan social

Le territoire fonde son développement sur son attractivité, basé sur la qualité de son cadre de vie, très spécifique (petits massifs, étangs, littoral...). Ainsi, son gain de population n'est porté que par son solde migratoire, contre un solde naturel nul. Plus qu'un territoire de résidence, il s'agit d'un territoire touristique. En particulier, les communes de la frange littorale, dont certaines comptent des stations balnéaires planifiées de la mission Racine ont des difficultés à se constituer en tant que ville, notamment à la vue de la part très élevée de résidences secondaires. L'économie présentielle se développe alors, mais davantage destinée aux visiteurs qu'aux résidents car souvent saisonnée.

Sur le plan économique

Le territoire du SCoT est contrasté, composé de trois espaces au fonctionnement distinct :

- L'agglomération Narbonnaise, avec le cœur économique qu'est la ville-centre, et son offre d'emplois diversifiée,
- Les villages des Corbières et du Minervois, où l'agriculture – et en particulier la viticulture – portent le développement
- La frange littorale, où l'essentiel de l'économie est basée sur le tourisme, avec l'exception industrielle de Port-la-Nouvelle, dont le port qui a vocation à s'étendre.

Sur le plan environnemental

L'attractivité du Grand Narbonne occasionne une pression importante sur les espaces naturels et paysagers. L'enjeu sera d'anticiper les impacts directs comme indirects des projets de développement du territoire, afin de limiter les pressions vouées à se poursuivre en raison du contexte attractif du territoire. Il est essentiel de ne pas mettre en péril l'équilibre environnemental et paysager du territoire qui constitue un atout majeur de l'attractivité du Grand Narbonne, en veillant à articuler les projets de développement avec la trame verte et bleue et selon des principes d'intégration paysagère et de qualité environnementale globale.

- **La gestion des flux**

Sur le plan social

Il existe plusieurs bassins de vie au sein du SCoT, témoignant d'un fonctionnement de proximité, où les déplacements contraints sont alors limités. Cependant, le mode de déplacement privilégié demeure la voiture individuelle, car le réseau de transport en commun est peu adapté aux pratiques des habitants, et notamment aux liaisons inter-villages. Le territoire est également confronté à des problématiques fortes de congestion, les flux convergeant principalement vers Narbonne. Il s'agit donc de développer des mobilités alternatives, promouvant dans le même temps une solidarité territoriale et renforçant les bassins de vie.

Sur le plan économique

Avec une position de carrefour, la Narbonnaise bénéficie d'axes de communication propices à établir des connexions fortes avec les agglomérations voisines, l'ensemble de l'arc méditerranéen et jusqu'en Espagne. Si les flux traversent le territoire, l'un de ses plus gros enjeux est de réussir à les capter pour produire de la valeur ajoutée, socle de son développement. Il s'agit également de penser à la réutilisation des anciennes gares présentes au nord du territoire (fret, intermodalité notamment)

Mis à part le réseau routier et ferré fourni, le territoire bénéficie également d'une proximité aux aéroports de Carcassonne, Béziers, Perpignan-Rivesaltes, Toulouse et Montpellier, pour un lien ténu à l'international, ainsi que d'une ouverture vers la Méditerranée via le port de Port-la-Nouvelle.

Sur le plan environnemental

Territoire (éco)touristique, l'un de ses leviers de développement suppose également un accès à ses lieux remarquables (massifs, étangs, plages, Canal du Midi et Robine), ce qui nécessite une régulation des flux pour pouvoir marier pratiques touristiques et préservation des milieux. L'enjeu sera ainsi d'intégrer les principes de la charte du PNR, notamment sur la question de l'accès aux plages, mais pouvoir gérer *a minima* afin d'éviter les usages anarchiques sur ces espaces fragiles.

La trame verte et bleue définie par le SCoT vise à préserver la fonctionnalité écologique du Grand Narbonne, en protégeant les réservoirs qui accueillent des milieux et espèces emblématiques ainsi que les corridors de biodiversité qui permettent le déplacement des espèces et assurent les liaisons fleuves-étangs-mer. Il s'agit également de valoriser la multifonctionnalité et les aménités liées à cette trame écologique, qui au-delà de son rôle pour la biodiversité, assure également des fonctions essentielles de prévention des risques, de qualité paysagère, de préservation de la qualité des ressources naturelles, d'usages de loisirs et récréatifs.

- **La gestion de l'espace**

Sur le plan social

Le territoire de la Narbonnaise doit faire face à une rareté foncière, due à son exposition aux risques et à son exceptionnalité environnementale à préserver (loi Littoral et autres périmètres de protection). Il s'agit alors de penser son développement résidentiel dans un souci d'économie de foncier, via des formes urbaines nouvelles, mais également des actions de densification et de requalification des centres anciens. Afin de s'adapter aux risques, des expérimentations en termes résidentiels pourraient être envisagées.

Sur le plan économique

La grande majorité des zones d'activités économiques (ZAE) du territoire sont aujourd'hui saturées. Les opportunités foncières étant limitées, le territoire doit se tourner vers une requalification de ses zones existantes pour qu'elles correspondent aux besoins (nouveaux et futurs) des entreprises, mais aussi vers une diversification économique, avec la structuration de filières qui lui sont propres, pas nécessairement consommatrices d'espace (tertiaires, artisanat non nuisant, en lien avec le numérique et les nouveaux modes de travail demain...).

Sur le plan environnemental

La réduction de la consommation d'espace, par des formes urbaines plus denses mais également par la limitation du développement périurbain est une gageure afin de protéger les espaces naturels mais aussi l'économie agricole afin de garantir l'intégrité des exploitations. Il s'agit d'organiser l'accès aux sites et aux services pour éviter les pressions non maîtrisées sur les milieux sensibles, notamment le littoral. L'organisation du développement doit prendre en compte la capacité d'accueil du territoire ; la désimperméabilisation des sols sera un enjeu majeur pour le futur du territoire.

- **Le cadre de vie**

Sur le plan social

Avec ses paysages atypiques et diversifiés (vignobles, étangs, plages étendues...), le périmètre de SCoT est un territoire au cadre de vie très attractif, ce qui constitue le socle majeur de son développement. Il est donc essentiel de conserver cette qualité pour les développements urbains futurs, vers une intégration paysagère et un respect de l'identité bâtie locale, certains espaces ayant été marqués par une périurbanisation galopante, faite d'opérations standardisées et peu durables. L'attractivité passe également par des cœurs de ville et villages agréables et animés. Les collectivités du Grand Narbonne s'engagent de ce fait de plus en plus vers des opérations de requalification de leurs centres anciens, afin de leur donner un nouveau dynamisme (mission centres anciens, OPAH-RU, PIG...)

Sur le plan économique

Un cadre de vie attractif est également un levier pour attirer des entreprises, à la recherche d'un environnement de travail de qualité. Mais c'est aussi sur ce cadre de vie atypique que l'économie touristique du territoire se fonde, même si le potentiel écotouristique du territoire n'est pas encore exploité à plein aujourd'hui. Il s'agit donc de coupler usages du territoire et préservation de son cadre de vie.

Sur le plan environnemental

Les paysages du Grand Narbonne sont les principaux vecteurs d'attractivité du territoire. Il est important que les nouvelles constructions respectent des principes paysagers forts, leur bonne intégration dans le paysage devant devenir une priorité pour un développement qualitatif, qui prenne en compte le bien-être et la santé de ses habitants et visiteurs ; Cet enjeu se pose nettement pour les ensembles immobiliers à vocation économique, et les entrées de ville. Une coupure plus nette entre les enveloppes urbaines et les espaces naturels doit être préservée afin notamment de protéger la valeur patrimoniale et touristique des réseaux de villages. .

- **La prévention des risques**

Sur le plan social

La Narbonnaise est fortement soumise aux risques : inondations, submersions, feux de forêts, technologiques. Les habitants du SCoT ont progressivement développé une culture du risque, où le risque, s'il ne dissuade pas l'installation, demande quand même à être connu. Dans un contexte de dérèglement climatique, l'un des enjeux du territoire est de continuer à se développer et à répondre aux besoins des résidents et usagers actuels et à venir, tout en n'augmentant pas la vulnérabilité des personnes et des biens aux risques. De nouveaux modes constructifs (habitat sur pilotis ou flottant...) pourraient être expérimentés sur le territoire, pour ne pas fuir le risque, mais apprendre à faire avec. On observe également au sein du Grand Narbonne un risque de décrochage social d'une partie de la population, qui soulève alors des enjeux d'accompagnement et d'intégration de ces personnes afin de leur permettre d'évoluer au sein du territoire.

Sur le plan économique

Le dérèglement climatique entraîne des conséquences nombreuses pour le développement économique du territoire : salinisation des terres qui impacte les espaces viticoles, feux de forêts qui entraînent la fermeture des massifs en été, inondations et submersions à prévenir, sécheresse... Les activités doivent alors appréhender ces évolutions, pour se repositionner (collection de vignes de l'INRA) et/ou s'adapter pour ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes et biens, et conserver son attractivité, notamment touristique.

Le territoire est aussi concerné par des risques technologiques, liés aux canalisations (transport de gaz) et aux sites SEVESO (à Narbonne, Port-la-Nouvelle et Sallèles-d'Aude) et aux transports. Le développement de ces activités doit se faire au regard de l'exposition potentielle des personnes et biens concernés par ces secteurs, car une sécurité défailante nuirait grandement à l'attractivité du territoire.

Sur le plan environnemental

Le Grand Narbonne est un territoire soumis à des risques naturels importants : incendie, inondation et submersion marine mais également concerné par un risque de mouvements de terrains. L'enjeu sera alors d'intégrer la gestion de ces risques en amont du développement, de limiter au maximum l'exposition des populations à ces risques et accompagner le développement d'une culture du risque. L'anticipation de la gestion des risques inondation et littoraux, notamment par une stratégie de recomposition spatiale sera un enjeu pour le futur.

- **La liberté de choix**

Sur le plan social

Le territoire de la Narbonnaise propose une offre diversifiée de logements, mais de manière sectorisée : si les villages du Minervois et des Corbières ont un parc principalement individuel et composé de grands logements, la frange littorale et la ville-centre de Narbonne ont un parc plus diversifié. Même si la construction s'est un peu plus orientée vers les logements de petite taille, l'offre est encore insuffisante, au regard de la demande très forte sur cette typologie. Le territoire du SCoT de la Narbonnaise accueille effectivement beaucoup de personnes seules, et en particulier de personnes âgées seules, situation s'accroissant en lien avec le vieillissement de la population. Quelle intégration et quel accompagnement pour ces personnes ?

Par ailleurs, le territoire, touristique et viticole, doit proposer une offre de logements correspondant aux emplois saisonniers, en particulier sur la frange littorale.

Enfin, le parc de logement social est très inégalement réparti sur le territoire, et demande à être étoffé, une grande partie de la population du SCoT étant éligible aux logements sociaux.

Le territoire doit donc faire face à de nombreux enjeux pour diversifier l'offre de logements afin de permettre aux habitants de réaliser leur parcours résidentiel, dans un contexte foncier très contraint.

Sur le plan économique

Les activités économiques du territoire sont diversifiées, ce qui permet d'attirer différents profils d'actifs sur le territoire. Cependant, ce manque de spécialisation ne rend pas le territoire visible et identifiable aux yeux de certaines entreprises et en particulier en ce qui concerne les fonctions métropolitaines, qui peinent à s'affirmer. Les cadres et professions intellectuelles supérieures privilégieront les agglomérations voisines (Béziers, Toulouse, Perpignan, Montpellier) pour trouver un emploi correspondant à leurs qualifications.

De même, l'offre de formation est très étroite sur le territoire qui accueille principalement à Narbonne une antenne de l'université de Perpignan. S'ils désirent continuer leurs études après le bac, les jeunes doivent alors faire le choix de quitter le territoire du SCoT.

Sur le plan environnemental

La liberté de choix sur ce territoire nécessite également de pouvoir garantir l'accès à tous aux ressources du territoire, en permettant leur valorisation dans un objectif de bien commun, dont les différents usages possibles doivent être partagés. Cela passe aussi par un accès à la nature facilité à travers la création d'espaces verts et de respiration en milieu urbain, tout en veillant à la bonne qualité de l'air et de l'eau.



- **L'équilibre du territoire**

Sur le plan social

Narbonne, au cœur du périmètre de SCoT, concentre les logements, habitants et emplois du territoire. En témoigne le réseau de mobilités en étoile depuis la commune, il s'agit du cœur du territoire. Une forte périurbanisation marque les communes alentours, privilégiées par les ménages et en particulier les familles au regard de l'offre de logements, tournée vers les maisons individuelles avec jardins. Les villages du Minervois et des Corbières sont quant à eux caractérisés par un bâti plus diffus, et des cœurs de villages très concentrés. Sur la frange littorale, la densité de services et équipements, ainsi que le taux de résidences secondaires, sont élevés, en lien avec l'activité touristique. Le territoire du SCoT présente donc trois visages très différenciés, mais complémentaires.

Sur le plan économique

La commune de Narbonne, autour de laquelle est structurée le bassin d'emplois, concentre plus de 60% des emplois du Grand Narbonne. Il s'agit du cœur économique du territoire. Les communes rétro littorales sont davantage tournées vers l'artisanat et la viticulture, donc un emploi très local. Des petites zones d'activités, mixte, s'insèrent entre ces villages. Enfin, et sans surprise, la frange littorale se concentre sur les activités touristiques, ponctuées de stations proposant différentes activités liées à la mer (de la plage aux sports de glisse). Elle s'oriente donc très fortement vers une économie présentielle. Port-la-Nouvelle se démarque cependant avec son port industriel, et son projet futur d'éolien offshore, porteur pour le territoire.

En lien avec les risques présents sur la frange littorale et la rareté de foncier liée, les communes du rétro littoral ont tendance à connaître une dynamique économique plus affirmée sur la dernière période : un rééquilibrage de l'organisation économique de la Narbonnaise ?

Sur le plan environnemental

La multitude et la diversité de paysages qui font l'identité de la Narbonnaise doivent être conservées, protégées et valorisées. Plus de la moitié de la surface du territoire est constituée d'espaces naturels, et une autre grande partie d'espaces agricoles en mosaïques. La conservation de la diversité écologique et des dynamiques fonctionnelles de ces milieux suppose une attention constante à l'usage de ces différents espaces afin d'éviter un appauvrissement écologique et une banalisation des paysages.

I.2. LES SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT A 2040

- **Méthodologie de la phase prospective**

Le diagnostic ayant permis de dégager des tendances lourdes, naissantes et des enjeux, la phase de prospective avait vocation à déterminer les variables d'évolution du Grand Narbonne : démographie, économie, cadre de vie, ...

La combinaison de ces variables offre une vision du territoire à 20 ans en fonction du « parti pris », volontairement provocateur, d'un futur possible et non forcément souhaitable.

Chaque scénario proposé s'appuie sur un moteur différent du développement en mettant en avant des forces et faiblesses, des opportunités et menaces.

Pour chacun des scénarios, une analyse des impacts environnementaux est proposée.

L'objectif de cette phase prospective était, lors des ateliers menés avec les communes, de confronter différentes idées afin de créer des débats sur les visions possibles du territoire à 2040 et d'identifier les préférences de chacun. Cela a permis ensuite de déterminer quel positionnement était souhaitable pour le Grand Narbonne et quelle stratégie mettre en œuvre pour y arriver.

Le scénario 0 : le scénario du risque

Ce scénario est une projection du territoire partant de la double hypothèse d'une prolongation des tendances passées sans qu'aucune politique publique n'intervienne.

Le Narbonnais se retrouve face à une rareté foncière de plus en plus saillante. Les contraintes s'accumulent et bloquent le développement pour chaque projet.

Les capacités d'accueil arrivent à saturation et la population peine à se renouveler, ce qui interroge le modèle de développement du territoire et son attractivité à long terme.

Néanmoins, la transition énergétique et écologique déjà engagée se poursuit (solaire, méthanisation...).

- **Les grandes orientations du scénario 0 :**

- Portée par le solde migratoire positif, la population continue de croître. Mais le vieillissement s'accroît, ce qui vient impacter le solde naturel et provoquer un ralentissement du rythme de croissance.
- Le territoire fait face à un risque de dissociation croissante entre les besoins des ménages (parmi lesquels les personnes seules sont largement représentées) et l'offre de logements, pouvant amenuiser l'attractivité du territoire.
- La mission « centres anciens » commence à faire sentir ses effets dans les cœurs de ville qui sont progressivement réinvestis par les résidents.
- La structure économique demeure sensiblement la même, mixte et orientée principalement vers le tourisme, même si certaines filières commencent à se structurer. Une partie des emplois associés, dépendant de la saison touristique, sont atypiques et ne mènent pas à un développement long terme de l'emploi.
- L'association Cœur de Languedoc continue de couvrir des partenariats avec les espaces voisins, mais les coopérations à plus large échelle demeurent encore timides.

- **Les grands chiffres du scénario**

Population		15 6381
Variation population 2020-2040		+ 22 722
Taux de variation annuel		+ 0,85%
Rythme annuel		+ 1 136
Taille des ménages		1,85
Logement		148 027
A construire		+ 30 904
Rythme annuel		+ 1 545
A construire et mobiliser au sein du tissu		45%
Emploi		48 580
Variation 2020-2040		+ 3 696
Rythme annuel		+ 185
Taux de concentration de l'emploi		100
Consommation d'espace		924
Vocation résidentielle (ha)		850
	Par an	42,5
Vocation économique (ha)		74
	Par an	3,7
Totale par an (ha)		46,2

Scénario I : Un rayonnement renforcé par une montée en gamme de l'économie

Via la structuration de filières complètes tournées vers l'innovation et la recherche, le Narbonnais gagne en lisibilité et attractivité économique.

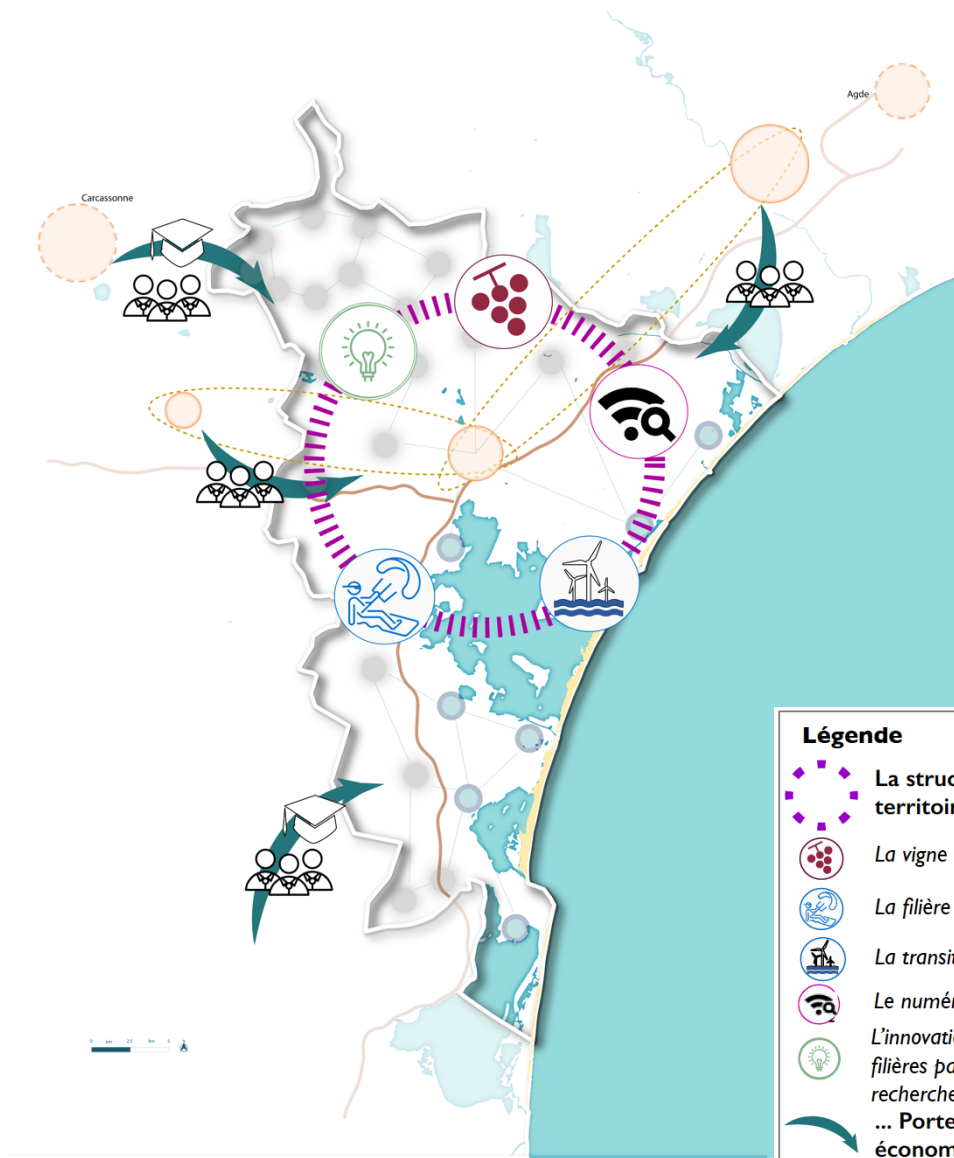
La base d'actifs venant s'installer sur le territoire s'élargit, en particulier aux catégories socioprofessionnelles supérieures, attirées par les savoir faire spécifiques en développement au sein du Grand Narbonne.

- **Les grandes orientations du scénario I :**















- Les fonctions métropolitaines et les activités à haute valeur ajoutée se consolident (innovation, numérique, énergies renouvelables, niches industrielles, croissance verte et bleue), sur la base du tissu existant.
- Les pépinières d'entreprises du territoire jouent pleinement leur rôle pour faire fructifier ce tissu économique et les formations liées se développent en partenariat avec les territoires voisins.
- Ces nouvelles activités sont peu consommatrices d'espace et s'implantent pour partie au sein du tissu urbain ou de parcs d'activités innovants.
- L'arrivée progressive de nombreux actifs permet le renouvellement de la population, mais crée des besoins nouveaux (en logements, mais aussi équipements et services) à absorber.
- Les développements urbains à vocation résidentielle se réalisent majoritairement en extension, sous le modèle du pavillon, pour répondre à cette pression. Les communes du rétro littoral, moins contraintes, sont particulièrement mobilisées. La requalification des centres anciens se voit au contraire délaissée car l'investissement est mis en priorité dans l'aménagement.
- Un phénomène de métropolisation s'observe, structuré autour d'un bipôle Béziers-Narbonne et faisant jouer les mobilités et les complémentarités entre les espaces (jusqu'à Lézignan-Corbières et Agde).

- **Les grands chiffres du scénario**

Population	165 737
Variation population 2020-2040	+ 32 078
Taux de variation annuel	+ 1,2%
Rythme annuel	+ 1 604
Taille des ménages	2,00
Logement	146 366
A construire	+ 29 243
Rythme annuel	+ 1 462
A construire et mobiliser au sein du tissu	40%
Emploi	59 407
Variation 2020-2040	+ 14 523
Rythme annuel	+ 726
Taux de concentration de l'emploi	103
Consommation d'espace	919
Vocation résidentielle (ha)	798
Par an	39,9
Vocation économique (ha)	121
Par an	6,1
Totale par an (ha)	46



Légende

-  **La structuration des filières d'excellence du territoire...**
-  *La vigne et autres productions agricoles*
-  *La filière glisse*
-  *La transition écologique et énergétique*
-  *Le numérique*
-  *L'innovation, comme support de développement des filières par la mise en réseau de la formation, de la recherche et des entreprises*
-  **... Porteuse d'une attractivité économique**
-  *Favorisant l'arrivée d'emplois métropolitains et très qualifiés...*
-  *... et le développement de formation en lien avec ces filières*
-  **Une pression immobilière en extension avec un risque de banalisation ou de confrontation aux risques**
-  **Des communes littorales contraintes (en dehors des dernières opérations)**
-  **Des mobilités innovantes**
-  **Des coopérations renforcées avec les territoires voisins**
-  *Notamment en termes de mobilités inter-villes, formation et économie*

Scénario 2 : Une destination touristique renouvelée et innovante

Oenotourisme / agritourisme, sports de glisse, plaisance... Le Narbonnais dans son ensemble s'affirme comme destination touristique de grande portée, et la stratégie économique s'oriente de manière à renforcer son impact et élargir les publics visés.

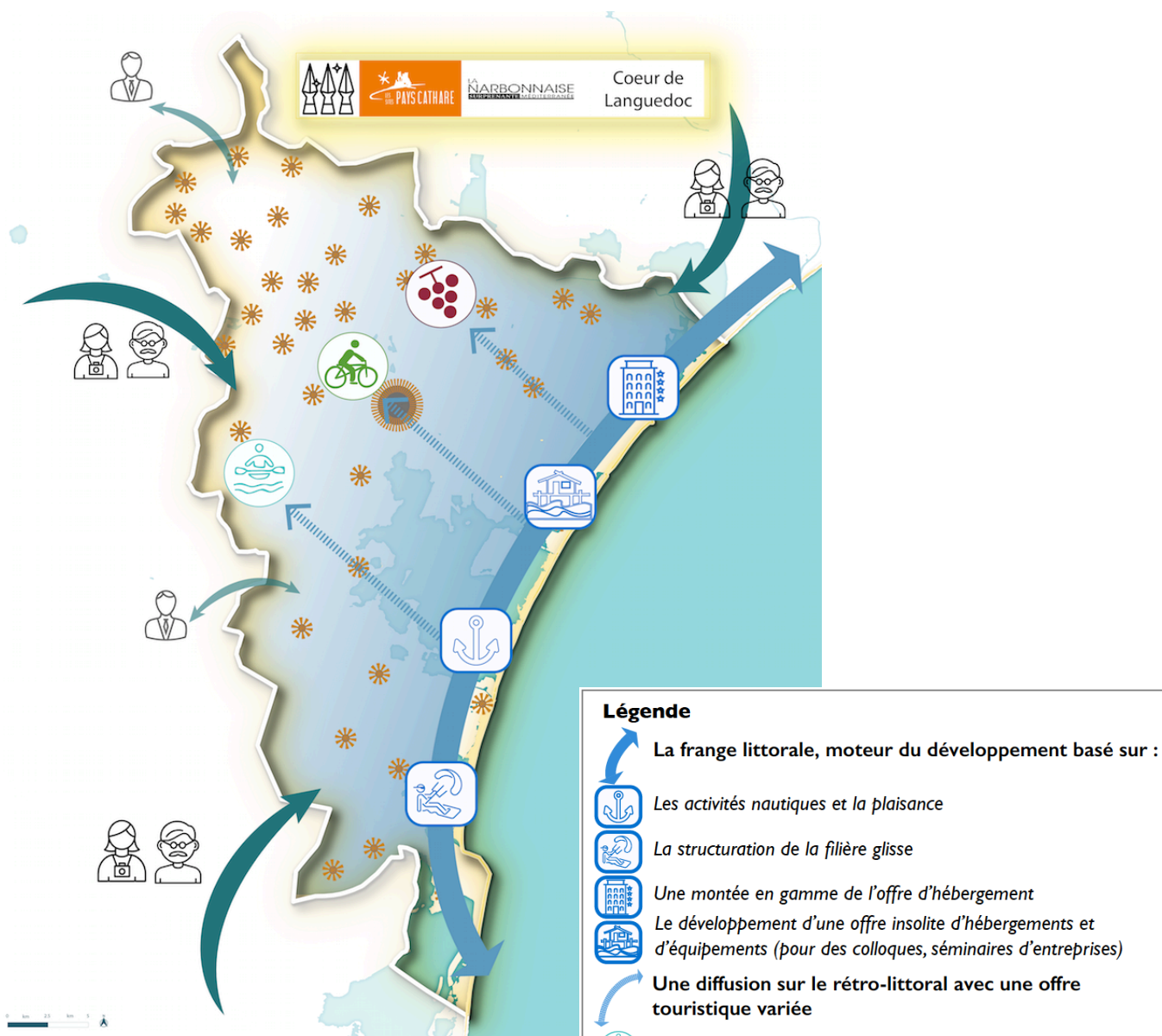
L'offre de logements, de services et d'équipements s'adapte en conséquence afin de répondre aux besoins des visiteurs, mais se cantonne aux saisons touristiques.

• Les grandes orientations du scénario 2 :

- Cette orientation touristique entraîne un développement des emplois présentsiels, mais le développement de certaines filières touristiques spécifiques (glisse et vent par exemple) entraîne aussi de nouvelles activités productives venant étoffer le tissu. Le territoire accueille de nouveaux équipements rayonnants, en particulier sportifs / touristiques, en lien avec l'accueil d'événements.
- Les emplois restent majoritairement atypiques (CDD, intérim) en lien avec le caractère saisonnier de l'économie. L'impact structurel sur l'emploi classique est plus tardif.
- La capacité d'hébergements et de résidences secondaires augmente sur l'ensemble du territoire. Des hébergements touristiques alternatifs (sur pilotis, en lien avec la nature, sur bateaux...) proposent de nouvelles expériences de territoire.
- Si les flux augmentent, la population résidente se renouvelle modérément, l'immobilier étant sollicité pour le tourisme, et le vieillissement de la population se poursuit. Les prix de l'immobilier continue de croître sur la frange littorale, contribuant au report résidentiel sur le rétro littoral. Deux dynamiques animent alors le Grand Narbonne, entre un littoral de flux intenses et un rétro littoral plus résidentiel.
- Les mobilités douces (en particulier cyclables) sont promues et la reconquête des centres anciens s'amorce, accompagnée d'un essor de l'AirBnb et de l'offre locative.
- Le Grand Narbonne capitalise sur les stratégies de promotion existantes (La Narbonnaise, surprenante Méditerranée ; Aude Pays Cathare...) pour participer d'une mise en réseau des territoires touristiques et d'une valorisation du territoire dans son ensemble (association littoral / rétro littoral).

• Les grands chiffres du scénario

Population	157 718
Variation population 2020-2040	+ 24 059
Taux de variation annuel	+ 0,90%
Rythme annuel	+ 1 203
Taille des ménages	1,90
Logement	148 606
A construire	+ 32 483
Rythme annuel	+ 1 624
A construire et mobiliser au sein du tissu	45%
Emploi	53 445
Variation 2020-2040	+ 8 561
Rythme annuel	+ 428
Taux de concentration de l'emploi	102,5
Consommation d'espace	985
Vocation résidentielle (ha)	893
	Par an
	44,7
Vocation économique (ha)	92
	Par an
	4,6
Totale par an (ha)	49,3



- Légende**
- La frange littorale, moteur du développement basé sur :**
 - Les activités nautiques et la plaisance
 - La structuration de la filière glisse
 - Une montée en gamme de l'offre d'hébergement
 - Le développement d'une offre insolite d'hébergements et d'équipements (pour des colloques, séminaires d'entreprises)
 - Une diffusion sur le rétro-littoral avec une offre touristique variée**
 - La valorisation des canaux
 - Des parcours découverte
 - Une promotion des ressources et productions du territoire et une valorisation paysagère
 - Des centres-bourgs valorisés pour une capacité d'accueil touristique
 - Une stratégie de rayonnement du territoire...**
 - Grâce à des partenariats avec les territoires voisins, dont Carcassonne
 - ... Qui attire principalement :**
 - Des touristes
 - Des séniors
 - Des échanges avec les territoires voisins, notamment pour les actifs

Scénario 3 : Le fil conducteur du bien être pour un territoire cultivant son exceptionnalité

Le bien être est placé au cœur de la stratégie de développement du Grand Narbonne, couvrant à la fois la santé, l'alimentation, l'accès à la nature et plus globalement la qualité du cadre de vie. L'accent est mis sur la requalification des espaces et la conservation d'une proximité et d'une solidarité territoriales.

• Les grandes orientations du scénario 3 :

- Les actions de renouvellement urbain se démultiplient amenant à une redynamisation des centralités (traitement des façades, création d'espaces verts, gestion du stationnement, développement des mobilités douces...), véritables espaces de sociabilité. Les parcs d'activités existants sont également requalifiés, dans une recherche d'optimisation des espaces et de meilleure intégration paysagère et environnementale.
- Les productions locales et les circuits courts prennent leur essor, répondant à une demande de traçabilité des produits alimentaires de plus en plus forte. Une petite industrie agroalimentaire se développe.
- En renforçant son attractivité résidentielle, le territoire voit son rythme de croissance démographique se maintenir. Le profil des nouveaux résidents reste sensiblement le même, avec une forte représentation des personnes seules.
- En lien avec l'accompagnement et l'insertion des personnes isolées, le tissu associatif se développe fortement, vers un territoire de solidarité et de proximité.
- L'offre d'équipements (et notamment sportifs, culturels...), de services et de commerces suit cette même logique de structuration de proximité, avec la consolidation de micro-bassins de vie à taille humaine. L'offre culturelle se développe, liant patrimoine historique, archéologique, événementiel, culture environnementale...
- La découverte intimiste du territoire se développe, où la préservation des milieux et les usages s'associent (valorisation écotouristique). Les hébergements se diversifient : montée en gamme, hébergements atypiques...

• Les grands chiffres du scénario

Population	160 391
Variation population 2020-2040	+ 26 732
Taux de variation annuel	+ 1,0%
Rythme annuel	+ 1 337
Taille des ménages	1,90
Logement	145 049
A construire	+ 29 926
Rythme annuel	+ 1 496
A construire et mobiliser au sein du tissu	60%
Emploi	51 654
Variation 2020-2040	+ 6 770
Rythme annuel	+ 338
Taux de concentration de l'emploi	100
Consommation d'espace	696
Vocation résidentielle (ha)	599
	Par an
	30
Vocation économique (ha)	97
	Par an
	4,9
Totale par an (ha)	34,8



Légende



Un développement fondé sur le bien-être et la transition énergétique, grâce à :



Des conditions de maîtrise des risques, des nuisances et d'accès à la santé (notamment grâce à la recherche et la formation dans ce domaine)



Le développement d'activités et d'équipements sportifs et de bien-être



Le développement de productions de qualité et des circuits courts



L'éco valorisation : découverte, interprétation et gestion participative de la nature



Le développement de l'identité et la culture du territoire (bien-être, art de vivre méditerranéen)



Le renforcement des solidarités de proximité et le développement de l'économie sociale et solidaire



Une bonne gestion des ressources et une valorisation des déchets



Des centres-bourgs revitalisés vecteurs de qualité urbaine pour les habitants



Une logique de proximité grâce à des micro-bassins de vie reliés au coeur Narbonnais, grâce à une intermodalité renforcée

I.3. ANALYSE COMPAREE DES SCENARIOS

I.3.1 Comparaison des scénarios

Le scénario 1 :

L'axe de développement proposé est en accord avec la stratégie Grand Narbonne 2030. La structuration des filières économiques est un axe fort de la stratégie territoriale qu'il convient donc de retrouver dans le SCoT.

De plus, le positionnement du territoire comme pôle d'articulation régional entre Toulouse et l'arc méditerranéen fait consensus. Cet espace doit s'organiser autour de coopérations (telles que l'association Cœur du Languedoc) et de mobilités qui renforcent les échanges entre les territoires voisins et le Grand Narbonne. Cela renforce également le rôle que doit jouer le port de Port-la-Nouvelle dans les années à venir.

Cependant, les conditions de réalisation de cette stratégie économique telles que proposées dans le scénario induisent une consommation d'espace beaucoup trop importante pour être réaliste. Ce scénario ne tient pas compte de la richesse paysagère et écologique du territoire et favorise le développement économique et résidentiel à son détriment.

Le scénario 2 :

Le tourisme comme le moteur du développement à l'horizon de 2040 est une vision réaliste mais il s'agit d'un tourisme renouvelé. Le tourisme est un élément clé pour le Grand Narbonne, sous une forme globale : tourisme balnéaire, de plaisance, lié à la glisse, à la nature, œnotourisme... Cette diversité de l'offre touristique doit constituer une force. L'augmentation des capacités d'accueil (sous toutes formes) demeure la priorité.

La question du renouvellement de la capacité touristique dans une perspective d'expérimentation est séduisante.

Le tourisme ne suffit pas, seul, à fonder l'économie de demain ; même dans une perspective de diversification de l'offre, la saisonnalité reste une limite. De plus, une trop forte spécialisation du tissu économique dans le tourisme représente un risque pour le pôle d'emploi : les actifs et notamment les couples bi-actifs auront sûrement plus de mal à trouver tous les deux des emplois sur le Grand Narbonne, se voyant ainsi contraint à effectuer des déplacements domicile-travail plus importants. Le territoire deviendrait alors un territoire traversé par les flux, notamment saisonniers, attirant des populations âgées, mais peu d'actifs.

Le scénario 3 :

Il s'impose comme un levier pour anticiper le développement du territoire dans un contexte fortement contraint. L'image territoriale qui s'en dégage est innovante et durable, permettant au Grand Narbonne de se différencier.

De plus, ce scénario répond aux besoins d'attractivité du territoire en proposant une qualité de cadre de vie et de services répondant aux aspirations des ménages mais aussi des touristes d'aujourd'hui. Il permet aussi de redéfinir l'attractivité touristique globale au-delà des stations, permettant une diffusion sur l'ensemble du Grand Narbonne.

Le cadre de vie comme vecteur du bien-être des habitants est attirant et en cohérence avec des souhaits déjà affirmés sur Grand Narbonne. En effet, la question de la remobilisation des centres anciens et de la proximité font déjà l'objet d'actions de la part du Grand Narbonne : ces éléments doivent donc se retrouver dans le projet du territoire.

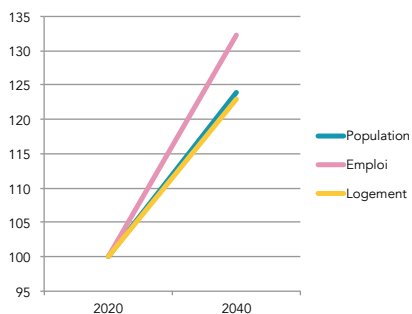
Par ailleurs, la préservation des ressources est un atout de ce scénario, les valorisant dans une logique de développement économique, mais assurant également leur pérennité. Cela prend notamment forme dans les ambitions vertueuses du scénario concernant la consommation d'espaces.

Cependant, ce scénario n'envisage pas les coopérations avec les territoires extérieurs, condition sine qua non du développement Narbonnais. Si tous les éléments contenus dans ce scénario semblent être retenus par les élus, ils s'accordent pour dire que cela ne peut être le moteur principal de développement.

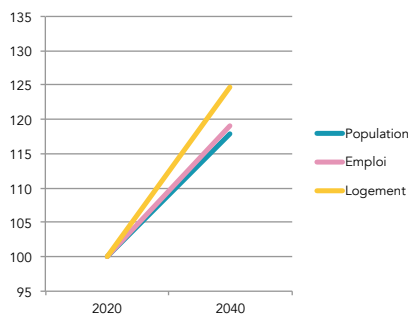
• Analyse comparée chiffrée

	SCÉNARIO 0 Hypothèse du risque	SCÉNARIO 1 Montée en gamme de l'économie	SCÉNARIO 2 Destination touristique	SCÉNARIO 3 Fil conducteur du bien être	TENDANCES RÉCENTES
	Indicateurs 2040 et variation 2020-2040	Indicateurs 2040 et variation 2020-2040	Indicateurs 2040 et variation 2020-2040	Indicateurs 2040 et variation 2020-2040	Indicateurs 2014 et variation 2009-2014
POPULATION	156 381	165 737	157 718	160 391	125 913
Variation de population	+ 22 722	+ 32 078	+ 24 059	+ 26 732	+ 5 943
Taux de variation annuel	+ 0,85%	+ 1,2%	+ 0,90%	+ 1,0%	+ 1,0%
Rythme annuel	+ 1 136	+ 1 604	+ 1 203	+ 1 337	+ 1 189
Taille des ménages	1,85	2,00	1,90	1,95	2,15
LOGEMENT	148 027	146 366	148 606	145 049	110 666
Besoin en logements	+ 30 904	+ 29 243	+ 32 483	+ 29 926	+ 6 525
Rythme annuel	+ 1 545	+ 1 462	+ 1 624	+ 1 496	+ 1 006
A construire et mobiliser au sein du tissu	45%	40%	45%	60%	45%
EMPLOI	48 580	59 407	53 445	51 654	43 577
Variation des emplois	+ 3 696	+ 14 523	+ 8 561	+ 6 770	+ 692
Rythme annuel	+ 185	+ 726	+ 428	+ 338	+ 138
Taux de concentration de l'emploi	100	103,0	102,5	100	102
Dans l'espace urbain mixte	80%	85%	85%	80%	80%
CONSUMMATION D'ESPACE	924	919	985	696	391 (2003-2012)
Vocation résidentielle (ha)	850	798	893	599	363 (2003-2012)
/an	42,5	39,9	44,7	30,0	40,3
Vocation économique (ha)	74	121	92	97	28 (2003-2012)
/an	3,7	6,1	4,6	4,9	3,1
Totale par an (ha)	46,2	46,0	49,3	34,8	43,4

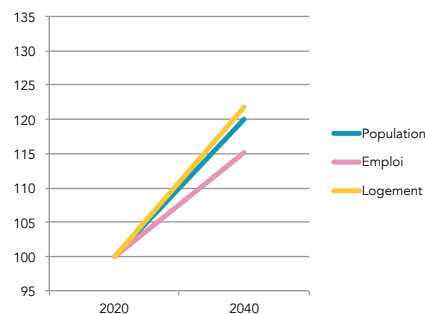
1



2



3



I.3.2 Analyse de la performance environnementale des scénarios

Le scénario I :

Le développement démographique prévu par ce scénario est le plus ambitieux, avec l'accueil de plus de 32 000 habitants. Cette croissance s'accompagne nécessairement d'une augmentation des flux impactant l'environnement et les ressources naturelles (accroissement des déplacements, des consommations énergétiques, de la production de déchets et d'eaux usées, hausse des besoins en eau potable). En outre, ce scénario prévoit la construction des logements nécessaires aux besoins majoritairement en extension, ce qui génère une incidence significative sur la ressource foncière, les espaces naturels et les paysages.

Ce scénario axé sur la montée en gamme de l'économie vise à accroître le taux de concentration de l'emploi constaté sur le territoire, ce qui équivaut à la création de près de 15 000 emplois en 2040. Ces nouveaux emplois génèrent de nouveaux flux de déplacements qui, s'ils sont réalisés en voiture individuelle, s'accompagnent nécessairement d'une augmentation des consommations énergétiques liées aux déplacements et d'une dégradation de la qualité de l'air. La forte progression de l'emploi due à la consolidation des filières engendre également un impact significatif sur les ressources foncières, avec 121 ha dédiés aux activités économiques, soit +6,1 ha/an contre 3,1 entre 2003 et 2012.

Les filières économiques à soutenir identifiées dans ce scénario sont diverses : tourisme, transition énergétique et écologique, agriculture et activités de pêches, numérique. Les incidences environnementales associées sont variables en fonction des filières :

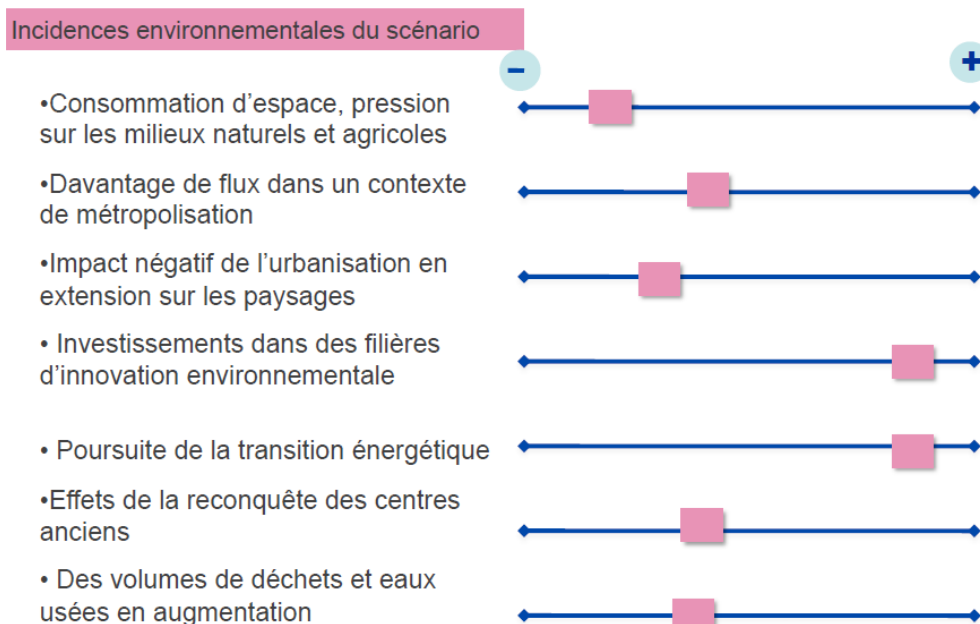
- La consolidation de la filière touristique est susceptible de s'accompagner d'une fréquentation accrue des espaces naturels du territoire, source d'incidences négatives pour la biodiversité (destruction des habitats par piétinement ou présence de véhicules motorisés, dérangement des espèces)
- L'investissement dans la transition énergétique peut quant à lui générer des incidences positives sur la dimension énergie-climat avec le développement des énergies renouvelables, qui peuvent par ailleurs générer des incidences négatives sur les paysages et la biodiversité qui nécessitent d'être encadrées
- Le soutien à l'agriculture permettra de préserver l'identité paysagère du territoire et le foncier associé
- Les activités de pêches impactent quant à elles la biodiversité marine et peuvent potentiellement s'accompagner de pollutions des milieux marins
- Les incidences environnementales globales de la filière numérique restent à ce jour indéterminées ; elle peut permettre de limiter les déplacements domicile-travail via le développement du télétravail, du coworking et des e-services, mais elle tend par ailleurs à générer une augmentation des consommations énergétiques liée à l'accroissement des équipements

Ce scénario axé sur la montée en gamme de l'économie s'accompagne d'un développement significatif des infrastructures de déplacements dans une logique de métropolisation (réseaux ferré, routier, portuaire, aéroportuaire) ayant vocation à renforcer les connexions avec les espaces extérieurs pour encourager les synergies. Le développement de grandes infrastructures de transport est source d'incidences négatives sur plusieurs dimensions environnementales :

- leur réalisation nécessite une consommation d'espaces qui peut être significative, et peut potentiellement impacter des espaces naturels et agricoles de qualité
- ces infrastructures constituent de véritables obstacles à la biodiversité et impactent la qualité paysagère du territoire

- elles sont également sources de nuisances sonores et la consolidation du réseau routier engendrera probablement une dégradation de la qualité de l'air
- le risque lié au transport de matières dangereuses peut être accentué.

Il convient de noter que les orientations en faveur du renforcement de l'intermodalité et du développement du réseau ferré, à la fois pour les voyageurs et pour les marchandises, sont quant à elles susceptibles de générer des incidences positives sur la dimension énergie-climat, en limitant les consommations énergétiques et émissions de polluants atmosphériques et GES liées aux déplacements en voitures individuelles pour les personnes ou camions pour les marchandises.



Le scénario 2 :

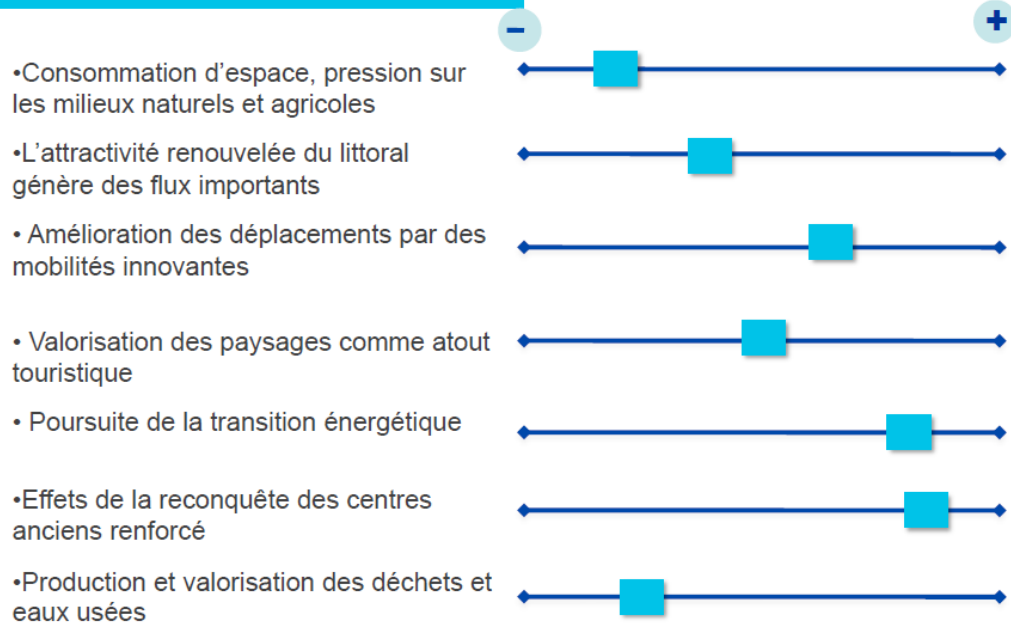
Ce scénario prévoit un léger ralentissement de la croissance démographique, dû à la priorité donnée à l'accueil touristique, qui permet de limiter les besoins en extension et ainsi les incidences sur la ressource foncière, d'autant que l'objectif de construction de logements au sein du tissu urbain est un peu plus important par rapport au scénario précédent. Cette spécialisation touristique du territoire tend par contre à engendrer une augmentation des déplacements domicile-travail, les actifs et notamment les couples bi-actifs ayant plus de mal à trouver tous les deux des emplois sur le Grand Narbonne, ce qui pourrait dégrader la qualité de l'air.

Les incidences environnementales du scénario 2 sont essentiellement liées au confortement du tourisme qui en constitue l'axe stratégique. Elles demeurent globalement limitées car les qualités environnementales et paysagères du territoire sont identifiées comme moteurs du développement touristique. On note cependant que :

- Le caractère saisonnier de l'économie accroît la pression sur la ressource en eau en période estivale, dans un contexte de déficit hydrique
- L'attractivité renouvelée du littoral est susceptible de générer des flux importants et un accroissement des pressions d'ores et déjà constatées sur les milieux naturels fragiles du littoral, notamment issues des activités nautiques et de plaisance
- Les incidences environnementales liées à la création de nouveaux hébergements et équipements touristiques dépendent des conditions d'implantation et d'aménagement
- L'accroissement de la fréquentation touristique peut impacter les espaces naturels du territoire, source d'incidences négatives pour la biodiversité (destruction des habitats par piétinement ou présence de véhicules motorisés, dérangement des espèces...)

- La priorité donnée au développement des mobilités innovantes (intermodalité et modes doux) contribue à atteindre une meilleure qualité de l'air et une réduction des nuisances sonores

Incidences environnementales du scénario

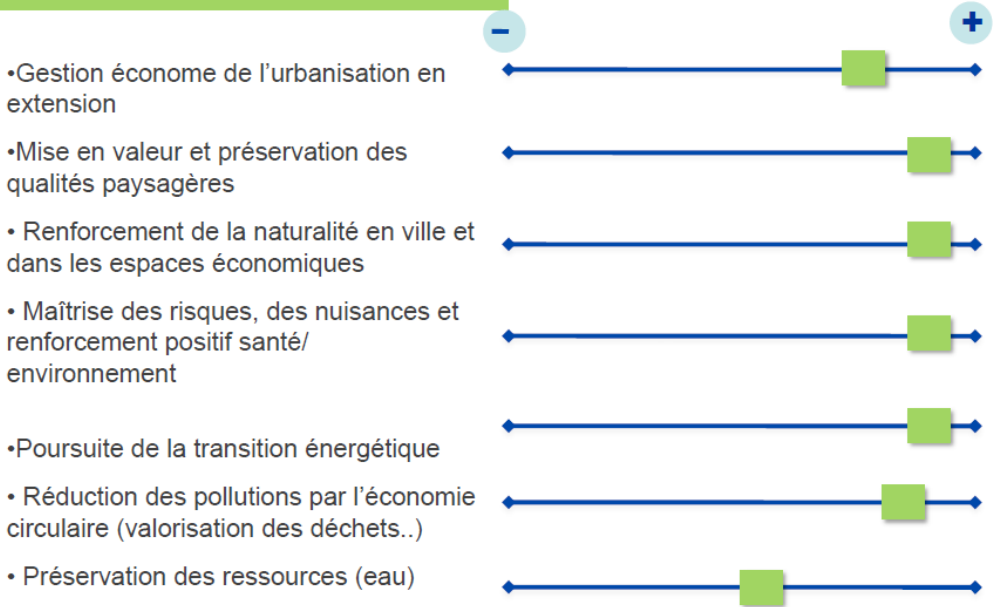


Le scénario 3 :

Ce scénario place le bien-être au cœur de la stratégie de développement du Grand Narbonne, couvrant divers sujets environnementaux tels que la santé, l'alimentation, l'accès à la nature et plus globalement la qualité du cadre de vie. Les incidences environnementales de ce scénario sont ainsi globalement très positives :

- L'objectif ambitieux en faveur du renouvellement urbain permet une forte économie des ressources foncières et une préservation des qualités paysagères et écologiques du territoire, tout en contribuant à redynamiser les centres anciens et ainsi à réduire les besoins de déplacements pour l'accès aux services, commerces et équipements avec la consolidation de micro-bassins de vie à taille humaine
- Les requalifications et nouveaux aménagements, notamment économiques, sont réalisés dans une optique d'optimisation des ressources et d'une qualité d'intégration paysagère et environnementale
- La limitation des risques et des nuisances est intégrée en amont des réflexions d'aménagement, permettant ainsi de réduire la vulnérabilité du territoire et de limiter l'exposition des biens et des personnes
- Le soutien apporté aux productions de qualité et au développement des circuits courts permet de limiter les incidences environnementales sur la santé des consommateurs et celles liées à l'importation des marchandises
- Le développement d'équipements sportifs et de bien-être, ainsi que le confortement d'espaces de nature en ville, favorise la bonne santé des habitants et la qualité du cadre de vie
- Les ressources naturelles sont appréhendées dans une logique d'éco-valorisation permettant de limiter les incidences du développement urbain et touristique sur l'environnement (économie circulaire, gestion économe de l'eau...)

Incidences environnementales du scénario



I.4. LES CHOIX RETENUS DANS LE PADD

I.4.1 Les conditions du choix de la stratégie territoriale

A la suite de la phase prospective et des débats ayant eu lieu entre les élus, il est apparu qu'aucun des scénarios proposés n'était souhaitable en tant que tel.

Une composition à partir des trois scénarios est alors envisagée, en ne retenant que les éléments les plus fidèles à la vision prospective du territoire :

- Le 1er scénario prolonge la stratégie Grand Narbonne 2030 de structuration des filières sur la base des savoir faire existants, mais ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie sur le territoire
 - La vocation touristique du territoire est un invariant du développement mais ne suffit pas seule à fonder l'économie de demain
 - Le bien-vivre doit être le fil conducteur de la stratégie : « tout garder du scénario 3 », en le complétant par des ambitions de structuration économique, de coopérations élargies et d'identification de la destination touristique
- ⇒ **Attractivités résidentielle et économique sont liées, l'objectif est de faire des vulnérabilités du territoire un vecteur de renouvellement grâce à l'expérimentation et l'innovation.**

I.4.2 Les exigences du projet territorial et les points de passage obligés

Quatre idées fortes sont ressorties des échanges en ateliers lors de la phase prospective :

- Renforcer la place du territoire au sein de l'arc méditerranéen régional, en lien avec Montpellier et la région toulousaine : le Grand Narbonne comme pôle d'articulation, de rayonnement et d'attractivité globale
- Promouvoir un art de vivre pour un bien vivre et une attractivité augmentés
- Dépasser les contraintes spatiales et les risques pour pouvoir se développer « autrement »
- Affirmer une destination touristique globale ancrée dans cet art de vivre, en puisant dans les ressources du territoire et grâce à un accueil renouvelé

Aussi, la stratégie du Grand Narbonne doit s'inscrire dans une démarche d'ouverture, avec la conviction que l'ancrage régional du territoire est un atout sur lequel capitaliser pour son rayonnement.

Cette ouverture vise également à créer des coopérations de proximité avec les espaces voisins, l'émergence d'un pôle de rayonnement fort dans l'arc Méditerranéen, au delà de Toulouse et Montpellier, nécessitant la projection d'atouts communs et complémentaires dans un ensemble élargi.

Il est dans ce cadre important de rappeler que le projet territorial a été également nourri des rencontres Inter-SCOT qui ont eu lieu pendant l'élaboration de ce SCoT, dans le cadre du futur SRADDET Occitanie, et ainsi d'améliorer la cohérence du développement du territoire occitan.

I.4.3 Les bases de développement retenues

- **Population**

L'ambition du territoire est portée à la fois par une attractivité réelle du Grand Narbonne, se traduisant par un fort apport de populations chaque année. Cette attractivité est motrice pour le développement du territoire, cependant si elle demeure incontrôlée, les besoins en logements et les pressions sur les espaces ne feront qu'augmenter. Portant un projet de bien-vivre sur son périmètre, le SCoT entend préserver ces espaces dans une logique durable et pour cela, accueillir en fonction de ses capacités d'accueil.

Ainsi, à horizon 2040, le SCoT prévoit d'atteindre 161 000 habitants, correspondant à une croissance démographique moyenne de 1% par an sur l'ensemble du territoire. Ce projet prévoit donc l'accueil de 28 000 habitants supplémentaires dans les 20 prochaines années.

Ce projet est :

- **Raisonné** en comparaison avec les dernières tendances observables sur le territoire. En effet, entre 2006-2016, le taux de croissance annuel moyen constaté sur le Grand Narbonne s'élevait à environ 1,6%, mais il était de 1% entre 2010 et 2015 (+1,2% pour les Plaine du Roussillon et +1,4% pour le SCoT du Biterrois entre 2010 et 2015)
- **Réaliste** car l'attractivité du territoire est un fait non contestable. La dynamique observée sur le Grand Narbonne (mais également les SCoT Plaine du Roussillon, SCoT du Biterrois, pôles départementaux et régionaux voisins) ne laisse pas pressentir une quelconque rétractation à l'avenir, bien au contraire.
- **Durable** car articulé à une gestion de la capacité d'accueil à échelle intercommunale

Cet objectif a été pris également sur la base des nombreux échanges INTERSCOT qui ont eu lieu pendant l'élaboration du SCoT, en lien avec l'élaboration du SRADDET. Les trajectoires de développement des différents SCoT de la région ont pu être comparés, et les stratégies mises en place dans les SCoT littoraux se rapprochent. En Occitanie, la croissance est toujours importante, mais se déplace fortement en arrière-pays. Les SCoT littoraux (SCoT Plaine du Roussillon, SCoT Littoral Sud, SCoT de la Narbonnaise et SCoT Biterrois) ont tous pris des objectifs de croissance similaires autour de 1%, visant à maîtriser la consommation d'espace afin d'éviter les pressions sur des territoires fortement contraints et protégés et après une période de très forte croissance entre 1999 et 2010.

Ainsi, le chiffre de 1% correspond aux dynamiques locales, tout en montrant la volonté de maîtriser la croissance et paraît raisonnable au regard des tendances en Occitanie.

L'organisation par bassins de vie

Ce projet démographique tient compte des disparités communales en termes de capacités d'accueil. Cela doit permettre de maîtriser la pression sur les communes les plus vulnérables aux risques et au changement climatique, de renforcer le poids des polarités et de limiter l'étalement urbain.

- Le Narbonnais a vocation à conserver et conforter son rôle de cœur d'agglomération en absorbant la majeure partie du développement
- Les espaces littoraux, fortement attractifs, sont très sensibles. L'objectif est donc de les préserver en limitant l'apport de pressions, sans pour autant geler le développement des stations littorales.
- Le Minervois et les Corbières/Sigeonais, espaces rétro-littoraux connaissent une forte dynamique démographique depuis plusieurs années. Celle-ci sera accompagnée par le projet de SCoT, en apportant une attention particulière à la limitation de l'étalement urbain, sans que le poids dans le SCoT de ces espaces de vie ne vienne à augmenter.

Pôles et bassins de vie	Population 2014	Poids dans le territoire 2014	POP 2020 estimée	Poids dans le territoire 2020	Ventilation par pôle 2020	Objectif poids 2040	Ventilation / pôle 2040	Objectif population 2040
Le Narbonnais	74 604	59,3%	79 194	59,3%	100,0%	60,0%	100,0%	96 600
Narbonne	52 855	42,0%	56 107	42,0%	70,8%	42,4%	70,7%	68 296
Salles-d'Aude Montredon-des-Corbières	4 613	3,7%	4 897	3,7%	6,2%	4,0%	6,7%	6 472
Coursan, Névian, Cuxac-d'Aude, Vinassan, Armissan, Moussan, Marcorignan	17 136	13,6%	18 190	13,6%	23,0%	13,6%	22,6%	21 832
Littoral maritime	20 519	16,3%	21 781	16,3%	100,0%	16,3%	100,0%	26 243
Gruissan, Fleury-d'Aude, Leucate, La Palme, Port-la-Nouvelle	20 519	16,3%	21 781	16,3%	100,0%	16,3%	100,0%	26 243
Les Corbières et le Sigeonais	12 392	9,8%	13 154	9,8%	100,0%	9,5%	100,0%	15 295
Sigean	5 473	4,3%	5 810	4,3%	44,2%	4,2%	44,6%	6 822
Portel-des-Corbières, Roquefort-des- Corbières, Bizanet, Caves, Treilles, Peyriac-de-Mer, Bages	6 919	5,5%	7 345	5,5%	55,8%	5,3%	55,4%	8 473
Le Minervois	18 398	14,6%	19 530	14,6%	100,0%	14,2%	100,0%	22 862
Sallèles-d'Aude	4 721	3,7%	5 011	3,7%	25,7%	3,7%	26,0%	5 944
Bizes Minervois, Pouzols-Minervois, Mailhac, Sainte-Valière, Argeliers, Mirepeisset, Ginestas, Ventenac-en- Minervois, Saint-Nazaire d'Aude, Ouveillan, Saint-Marcel-sur-Aude, Raïssac-d'Aude, Villedaigne	13 677	10,9%	14 518	10,9%	74,3%	10,5%	74,0%	16 918
Grand Narbonne	125 913	100,0%	133 659	100,0%		100,0%		161 000

• Besoin en logements

Les objectifs résidentiels affichés dans le SCoT sont déterminés à partir des ambitions précédentes, afin de soutenir le développement souhaité. L'identification du besoin en logements tient alors compte de plusieurs éléments :

1/ **Le point mort**, permettant de calculer le besoin en logements nécessaire pour le maintien de la population déjà présente sur le territoire. Le point mort est calculé pour le futur sur la base de données du passé. Il évolue tous les ans.

Celui-ci se calcule à partir :

- Du desserrement des ménages (vieillessement, décohabitation, etc.) entraînant une diminution du nombre de personnes par résidence principale. Il se traduit ainsi par un besoin supplémentaire de résidences principales pour le même nombre d'habitants
- De l'évolution du nombre de résidences secondaires
- De l'évolution du nombre de logements vacants : soit de son augmentation, nécessitant une compensation, soit de sa diminution, permettant de remettre des logements sur le marché
- Du renouvellement urbain, correspondant aux évolutions du parc liées à la destruction de logements ou bien le changement d'usage

2/ **Le besoin associé à l'accueil de nouvelles populations** et notamment la nécessité d'adaptation de l'offre de logements pour répondre aux différents besoins.

Ainsi, dans le cadre du SCoT, le besoin en logements a été évalué à partir :

- D'un desserrement des ménages passant de 2,1 à 1,94 en raison du vieillissement de la population sur le territoire, compensé par l'arrivée de nouvelles populations plus jeunes actifs, en couple ou bien des familles
- D'une augmentation évaluée du parc de résidences secondaires de 5 200 logements supplémentaires, en raison du caractère fortement touristique du territoire (40% de RS aujourd'hui) sur lequel il est difficile d'avoir de la maîtrise : il ne s'agit donc pas d'un objectif mais d'une projection.
- D'une maîtrise de l'augmentation de la vacance : s'il paraît difficile d'inverser la tendance en stoppant ou diminuant le nombre de logements vacants, le SCoT prône une remise sur le marché de 1 200 logements vacants (soit 60 logements par an). A titre de rappel, sur la période

2010-2015, le nombre de logements vacants avait augmenté de 1 288 unités, soit en moyenne de 258 logements / an.

- D'un renouvellement du parc permettant de remettre sur le marché 1 000 logements suite à des opérations de renouvellement urbain

Il en résulte un besoin total de d'environ 24 050 nouveaux logements répartis géographiquement en accord avec les objectifs démographiques :

Ce chiffre englobe les nouvelles constructions nécessaires et les divisions de grandes propriétés en appartements.

Pôles et bassins de vie	Besoin en logements à 2040 par pôle ou mutualisés par groupe de commune
Le Narbonnais	12 250
Narbonne	9 000
Salles-d'Aude, Montredon-des-Corbières	850
Coursan, Néviau, Cuxac-d'Aude, Vinassan, Armissan, Moussan, Marcorignan	2 400
Littoral maritime	7 000
Gruissan, Fleury-d'Aude, Leucate, La Palme, Port-la-Nouvelle	7 000
Les Corbières et le Sigeonais	1 800
Sigean	800
Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Bizanet, Caves, Treilles, Peyriac-de-mer, Bages	1 000
Le Minervois	3 000
Sallèles-d'Aude	500
Bizes Minervois, Pouzols-Minervois, Mailhac, Sainte-Valière, Argeliers, Mirepeisset, Ginestas, Ventenac-en-Minervois, Saint-Nazaire d'Aude, Ouveillan, Saint-Marcel-d'Aude, Raïssac-d'Aude, Villedaigne	2 500
Grand Narbonne	24 050

• Développement économique

L'enveloppe maximale de consommation d'espace fixée pour la réalisation de nouveaux espaces économiques en extension sur le territoire du Grand Narbonne pour les 20 prochaines années est de 200 hectares.

La limitation de la consommation d'espace à vocation économique en extension s'appuie sur les priorités données par la stratégie économique du Grand Narbonne : privilégier la densification et la requalification des zones économiques existantes à l'ouverture de nouvelles zones, étudier le potentiel de reconversion et de mutation des espaces économiques, favoriser l'installation en centre-ville lorsque cela est possible notamment pour les activités tertiaires et/ou non nuisantes, et de ne pas ouvrir de nouveaux espaces à vocation commerciale. Il s'agira d'abord d'améliorer les espaces commerciaux existants plutôt que d'ouvrir de nouvelles zones.

Les prévisions ont été réalisées selon les projets en cours sur le territoire, l'objectif de rééquilibrage du développement économique sur le territoire, les disponibilités foncières et les besoins.

Ont ainsi été pris en compte, en hectares et actualisés tout au long de l'élaboration :

- Les disponibilités foncières des parcs d'activité, plutôt faibles sur le territoire du Grand Narbonne.
- Les réserves foncières du Grand Narbonne
- Les zones d'activité en extension, en cours ou en projet après 2020
- Les autres projets économiques sur le territoire

Ces données ont ensuite été discutées lors des ateliers avec l'ensemble des communes et le Grand Narbonne et des arbitrages ont été réalisés pour développer la stratégie économique du SCoT :

- Des enveloppes de consommation d'espace en extension à respecter sont données par pôles : Minervois, Pôle Narbonnais, Littoral Nord et Littoral Sud. Ces pôles sont étanches et les hectares sont mutualisables : il s'agit de retranscrire le l'armature et les besoins.
- Deux espaces sont identifiés comme des pôles d'importance économique territoriale auxquels il est donc accordé une consommation d'espace à vocation économique plus importante : il s'agit du pôle Néviau-Montredon-les-Corbières, qui avec le pôle Santé a vocation à se développer et le pôle Caves-La Palme, comme arrière-port de l'extension de Port-la-Nouvelle, afin d'accueillir des activités diverses.

En outre, le SCoT prévoit une enveloppe foncière de 50 hectares pour la réalisation d'équipements, notamment touristiques, à horizon 2040 en lien avec les objectifs de redynamisation et de mise aux normes des structures d'accueil touristique.

• Consommation d'espace

La consommation d'espaces résidentiels prévue dans le SCoT pour les 20 prochaines années s'inscrit dans la lignée des évolutions législatives récentes et du changement de comportement opéré dans les territoires concernant le besoin de limiter l'étalement afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette limitation de la consommation d'espaces résidentiels est obtenue grâce à la priorité donnée :

- A la remise sur le marché de logements vacants et d'opérations de renouvellement urbain
- A la mobilisation des enveloppes urbaines existantes pour la construction de nouveaux logements (dents creuses, intensification par la division parcellaire...). La répartition de l'effort de construction entre hors / dans les enveloppes urbaines existantes diffère selon les bassins de vie et les typologies de polarités afin de tenir compte des contextes urbains et ruraux et des disparités d'attentes des ménages :

Pôles et bassins de vie	Besoin en logements à 2040 par pôle ou mutualisés par groupe de commune	Pourcentage de logts à construire ou mobiliser dans l'enveloppe (minimum)	estimation du nombre de logements à créer dans l'enveloppe
Le Narbonnais	12 250	47%	5 800
Narbonne	9 000	50%	4 500
Salles-d'Aude, Montredon-des-Corbières	850	40%	340
Coursan, Névian, Cuxac-d'Aude, Vinassan, Armissan, Moussan, Marcorignan	2 400	40%	960
Littoral maritime	7 000	60%	4 200
Gruissan, Fleury-d'Aude, Leucate, La Palme, Port-la-Nouvelle	7 000	60%	4 200
Les Corbières et le Sigeonais	1 800	40%	720
Sigean	800	40%	320
Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Bizanet, Caves, Treilles, Peyriac-de-mer, Bages	1 000	40%	400
Le Minervois	3 000	40%	1 200
Sallèles-d'Aude	500	65%	325
Bizes Minervois, Pouzols-Minervois, Mailhac, Sainte-Valière, Argeliers, Mirepeisset, Ginestas, Ventenac-en-Minervois Saint-Nazaire d'Aude, Ouveillan, Saint-Marcel-d'Aude, Raïssac-d'Aude, Villedaigne	2 500	35%	875
Grand Narbonne	24 050	50%	11 920

- A des densités plus élevées que par le passé : la densité moyenne espérée à l'échelle du SCoT est de 22 logements / ha. Encore une fois, une ventilation selon le type de polarités, le type de bassins de vie, mais aussi à échelle communale selon le secteur concernée. Le SCoT donne dans ce cas des objectifs moyens.

Pôles et bassins de vie	Besoin en logements à 2040 par pôle ou mutualisés par groupe de commune	Pourcentage de logts à construire ou mobiliser dans l'enveloppe (minimum)	estimation du nombre de logements à créer dans l'enveloppe	besoins maximal de logements à construire en extension	Densité moyenne en extension (logements / ha)	Consommation maximale d'espace en extension (ha)
Le Narbonnais	12 250	47%	5 800	6 450	25	259
Narbonne	9 000	50%	4 500	4 500	27	167
Salles-d'Aude, Montredon-des-Corbières	850	40%	340	510	25	20
Coursan, Névian, Cuxac-d'Aude, Vinassan, Armissan, Moussan, Marcorignan	2 400	40%	960	1 440	20	72
Littoral maritime	7 000	60%	4 200	2 800	22	127
Gruissan, Fleury-d'Aude, Leucate, La Palme, Port-la-Nouvelle	7 000	60%	4 200	2 800	22	127
Les Corbières et le Sigeonais	1 800	40%	720	1 080	21	53
Sigean	800	40%	320	480	25	19
Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Bizanet, Caves, Treilles, Peyriac-de-mer, Bages	1 000	40%	400	600	18	33
Le Minervois	3 000	40%	1 200	1 800	16	110
Sallèles-d'Aude	500	65%	325	175	20	9
Bizes Minervois, Pouzols-Minervois, Mailhac, Sainte-Valière, Argeliers, Mirepeisset, Ginestas, Ventenac-en-Minervois Saint-Nazaire d'Aude, Ouveillan, Saint-Marcel-d'Aude, Raïssac-d'Aude, Villedaigne	2 500	35%	875	1 625	16	102
Grand Narbonne	24 050	50%	11 920	12 130	22	549



Ainsi, au total, la consommation d'espaces à vocation résidentielle d'ici 2040 est d'environ 549 hectares.

Les besoins fonciers totaux en extension s'élèvent donc à 800 hectares sur la période 2020-2040, soit environ 40 hectares par an en moyenne, réparti ainsi :

- 550 hectares en extension à vocation résidentielle
- 200 hectares en extension à vocation économique
- 50 hectares en extension pour des équipements

Entre 2009 et 2019, la consommation d'espace du territoire s'élevait à 87 hectares par an en moyenne et 97 ha / an entre 2003 et 2015. Le SCoT prévoit donc pour 2020-2040 une division par plus de 2 de la consommation d'espace réalisée sur la période précédente.

I.4.4 Les axes du PADD en réponse à ces choix

- **Le positionnement du territoire : Innovation et art de vivre sur le littoral de la Région Occitanie**

Ce positionnement a vocation à retranscrire les axes phares de la stratégie du territoire pour les 20 prochaines années. Ainsi, en 2040 le Grand Narbonne espère répondre à cette ambition à la fois stratégique en termes de développement territorial mais aussi à cette ambition géographique : être identifiée comme un maillon clé de l'espace littoral de la Région Occitanie.

Ce positionnement prend appui sur trois piliers :

- **Des savoir-faire spécifiques et une culture à valoriser**

L'art de vivre du territoire se définit par son identité, son histoire, ses ressources ainsi que ses nombreux savoir-faire. Garantir le bien vivre sur le territoire revient à préserver ces éléments, assurer la bonne santé et le bien-être de la population.

L'art de vivre se définit dans un premier temps par l'attractivité économique du territoire. Celle-ci doit puiser dans son histoire : viticulture et tourisme sont deux piliers de développement. Ces piliers procurent un rayonnement au Grand Narbonne mais ils doivent également être capable de s'inscrire dans l'avenir, s'adapter aux évolutions et bénéficier à l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, la volonté politique est de renforcer ces deux piliers du tissu économique et de l'image territoriale, tout en donnant également leur place, légitime, aux nombreux autres savoir-faire dont le territoire recèle. En effet, les filières de transition énergétique et environnementale, de la santé, des agricultures, de la culture, de la glisse et du numérique sont aujourd'hui en expansion et le territoire s'engage pour accompagner cette dynamique.

Mais l'art de vivre Narbonnais se cultive aussi via un second aspect : celui du bien-vivre. Le bien-vivre doit se concrétiser par une accessibilité aisée aux besoins du quotidien, à la nature, à l'air pur, aux espaces de vie créateurs de solidarités et sociabilités. Le maintien de ces centralités, riches en culture, patrimoine et tissu associatif, est une priorité pour conserver l'identité et le mode de vie narbonnais

- **Dans une dynamique régionale globale**

Au cœur de nombreux flux, le Grand Narbonne souhaite tirer parti de cette situation géographique : la bonne accessibilité de l'ensemble du territoire et l'ouverture sur la Méditerranée grâce au port de Port-La-Nouvelle, amené à s'enrichir, sont des leviers pour son développement.

Le projet du territoire vise donc à cristalliser les flux pour créer de la valeur ajoutée sur le périmètre du Grand Narbonne. Fort de ces atouts, le territoire s'inscrit dans une démarche de compétitivité économique. Cependant, le SCoT de la Narbonnaise est tout à fait conscient que sa croissance ne peut s'envisager de manière endogène : les coopérations avec les territoires voisins sur différents aspects sont indispensables.

- **En utilisant notamment les leviers du numérique et de l'innovation**

Enfin, le dernier pilier de cette stratégie est celui de l'innovation. Territoire d'avenir, le Grand Narbonne donne la priorité au numérique, levier de développement et d'innovation. L'économie numérique doit se renforcer sur le territoire mais elle doit également permettre de fortifier les savoir-faire locaux et de les rendre plus attractifs et compétitifs.

Le numérique et l'innovation sont ainsi mis au service des entreprises et actifs pour une plus grande efficacité économique, au service des populations pour une qualité de vie renforcée, au service des visiteurs pour une expérience territoriale approfondie.

L'innovation concerne également les modes d'aménager afin d'allier sécurité des habitants, adaptation au changement climatique et réponse aux aspirations de bien vivre.



Des savoir-faire spécifiques à valoriser : énergies vertes, agri/viticulture, tourisme, glisse et voile, itinéraires de découverte, santé et bien-être...



... Dans une dynamique régionale globale



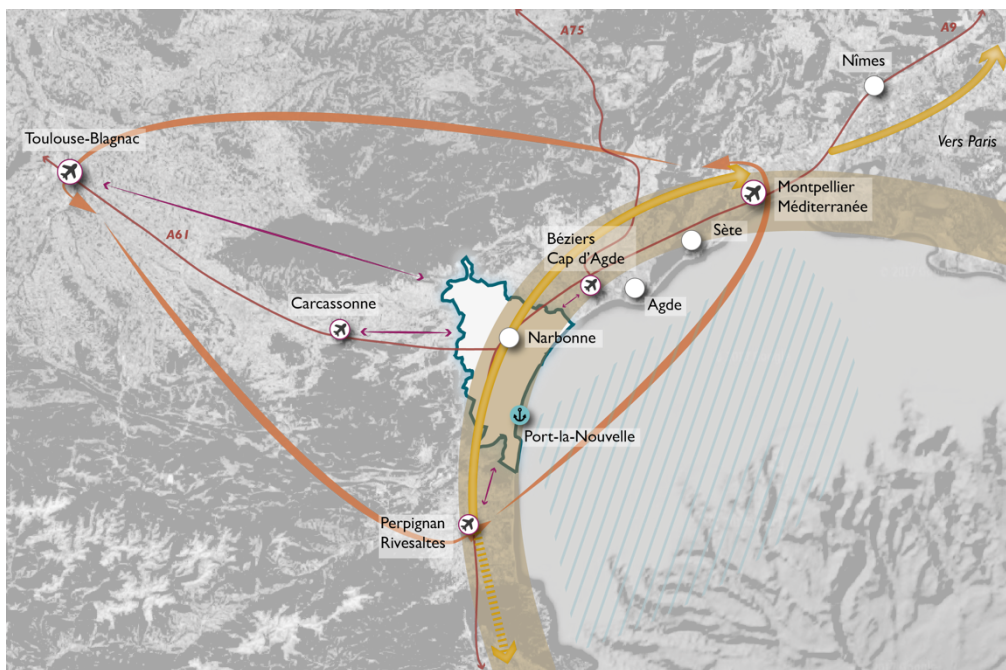
... En utilisant notamment les leviers du numérique et de l'innovation

- **Un positionnement se déclinant en trois axes stratégiques :**

- I. **S'OUVRIRE POUR SE DÉMARQUER : Un territoire de coopérations pour une lisibilité et une efficacité économique renforcées**

Le Grand Narbonne prospère grâce à des filières économiques compétitives, construites autour des ressources à disposition sur le territoire. Le PADD du SCoT a vocation à cette attractivité notamment en renforçant sa lisibilité et compétitivité. Pour cela, et pour faire valoir sa place comme territoire littoral dans la grande région Occitanie, le PADD ambitionne tout d'abord d'améliorer la position du territoire au cœur des échanges régionaux pour faire fructifier ses atouts en accroche avec ses voisins. Pour se différencier dans le cadre de ces coopérations, et apporter une plus-value, le Grand Narbonne mise sur la consolidation de ses savoir-faire, les synergies avec les territoires voisins et sur une stratégie de lisibilité économique.

- Afin d'améliorer l'accessibilité du territoire, le SCoT définit plusieurs objectifs. Il s'agit tout d'abord d'organiser les mobilités de grande échelle du territoire : par la route, les voies ferrées, le transport aérien ou maritime les connexions doivent être renforcées. Cela participera de l'attractivité économique et résidentielle du territoire de demain. Par ailleurs, l'accessibilité numérique du Grand Narbonne est une priorité, pour répondre à la fois aux besoins des entreprises, des ménages et des touristes.



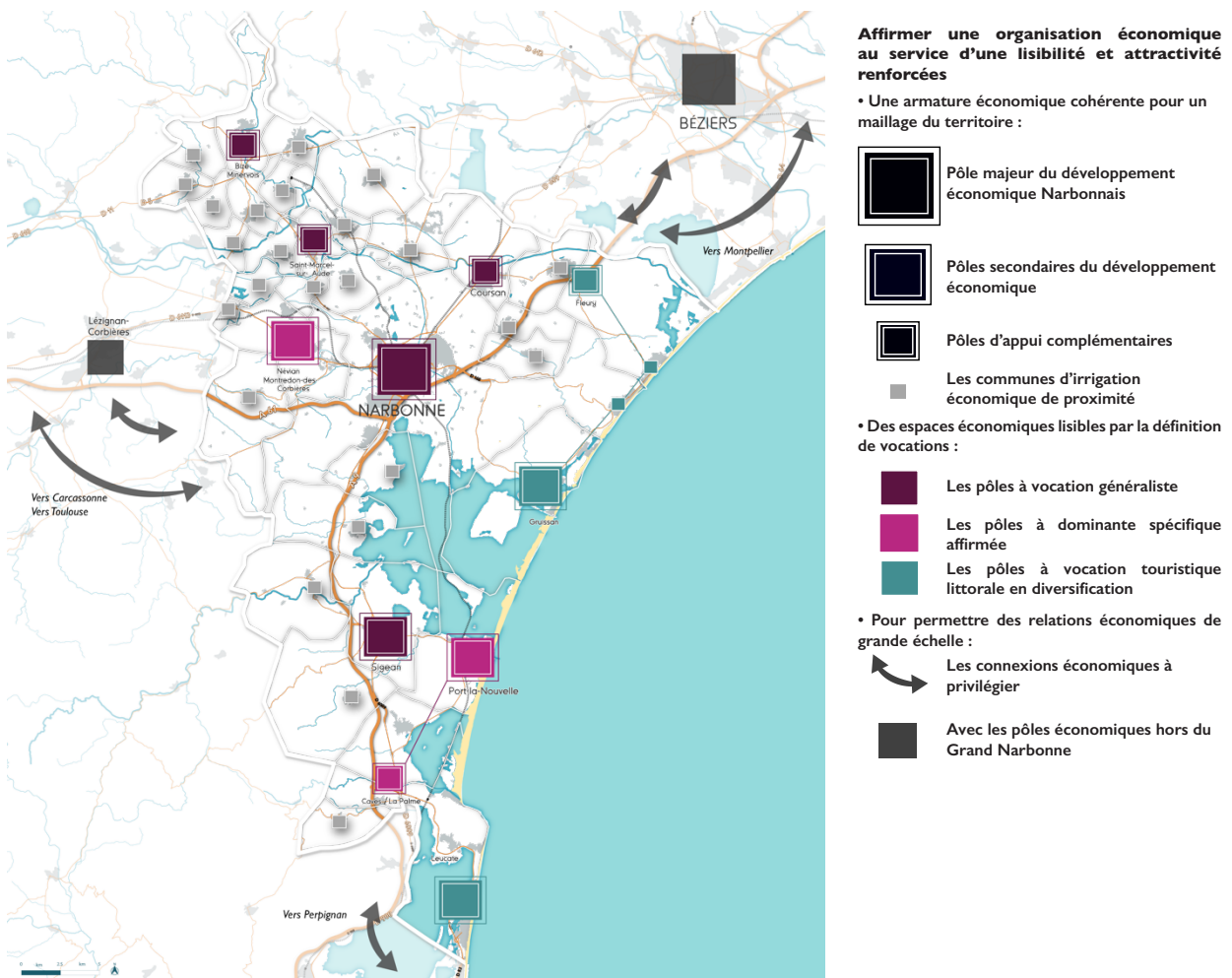
Légende

- ✈️ Aéroports
- ↔️ Liaisons depuis et vers les aéroports à renforcer
- 📍 Couloir méditerranéen
- ➡️ Liaisons ferrées à renforcer pour matérialiser le couloir méditerranéen (LGV, renforcement des gares...)
- 👉 Projet d'extension vers l'Espagne
- ⚓ Port-La-Nouvelle
- 🌊 Rayonnement et ouverture en Méditerranée
- 📐 Le Grand Narbonne, coeur d'articulation des liaisons ferrées et routières dans le triangle Toulouse-Montpellier-Perpignan
- ➡️ Principaux axes autoroutiers

A l'horizon 2040, le territoire souhaite renforcer sa compétitivité économique grâce à la structuration de filières économiques d'excellence, pour lesquelles il dispose d'avantages comparatifs de taille. En effet, en se basant sur les ressources à disposition, le Grand Narbonne identifie les potentiels de développement ou d'approfondissement des secteurs économiques. Les 7 filières qui sont identifiées sont : le tourisme, la vigne & le vin, l'environnement et la croissance verte et bleue, la glisse et le vent, la culture et le patrimoine, la santé et le bien-être ainsi que la filière numérique.

Cet accroissement doit permettre au territoire de maintenir son attractivité économique et sa position de pôle d'emploi. Le soutien à la création d'entreprises et l'installation de talents liés aux filières est également un objectif du PADD.

- Convaincu que sa croissance ne dépend pas uniquement de ses ressources endogènes mais également de sa capacité à créer des synergies avec les territoires voisins, le Grand Narbonne affiche une ambition de lisibilité économique. Pour cela, un objectif d'organisation des pôles économiques du territoire est avancé ainsi que le rapprochement entre formations et entreprises dans les domaines d'excellence du Grand Narbonne. Par ailleurs, l'ouverture du territoire sur ses voisins doit permettre d'augmenter sa capacité à se définir comme destination touristique globale au cœur de la Région Occitanie.

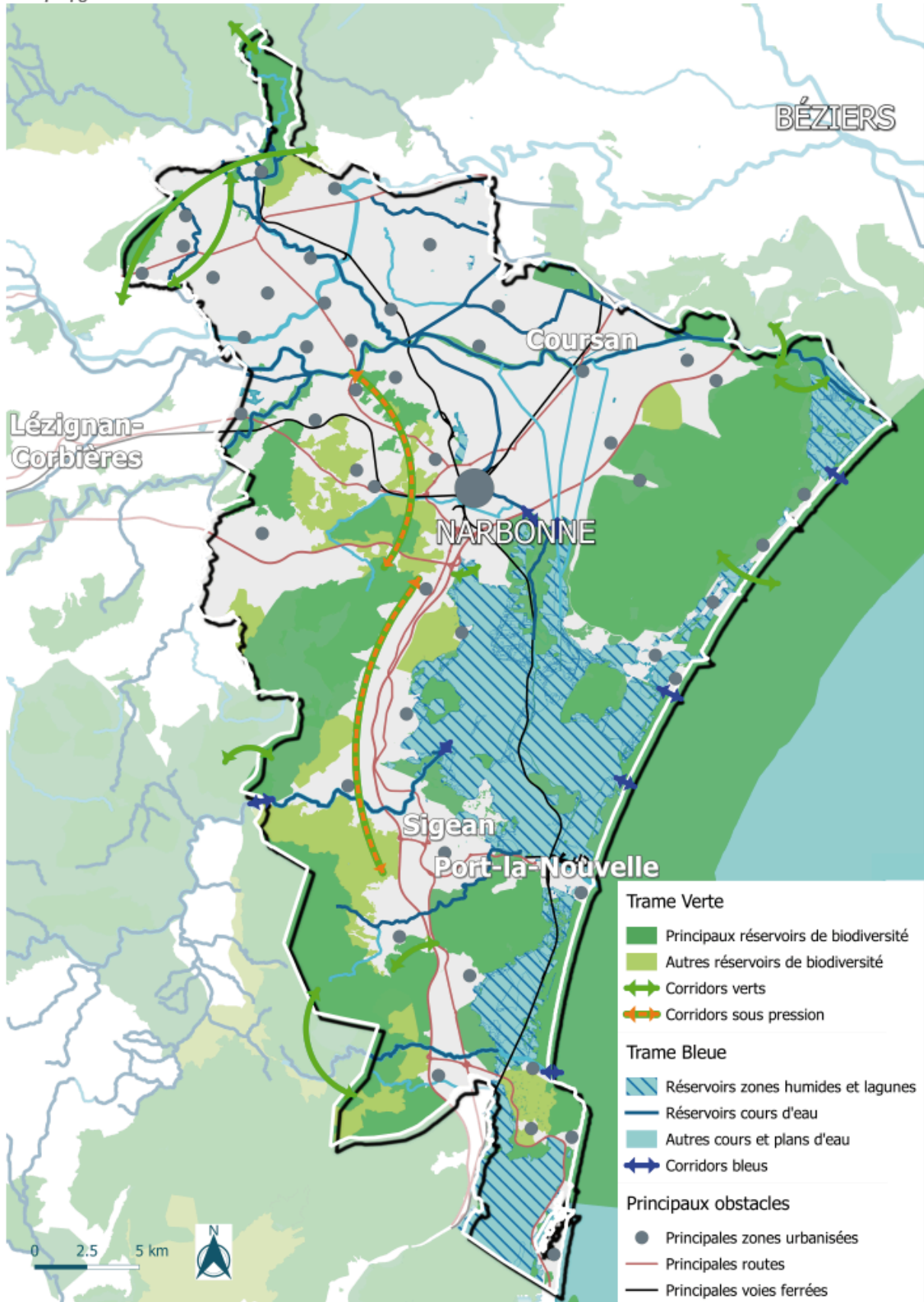


2. ATTIRER PAR LA QUALITÉ : Un territoire où l'art de vivre s'affirme au service du bien vivre

Fort de la diversité de ses paysages, son réseau de canaux et de rivières, la richesse de sa biodiversité, la culture méditerranéenne et par la dimension de proximité qui ressort de l'animation de ses cœurs de villes, le Grand Narbonne attire résidents et visiteurs par sa douceur de vivre. Ce deuxième axe du PADD a vocation à enclencher l'intensification de ce bien-vivre, en jouant notamment sur les leviers différenciés des espaces narbonnais, entre agglomération, stations balnéaires et villages vigneron.

- Le PADD du SCoT décline tout d'abord l'intention de conserver la présence de commerces, d'équipements et de services au sein des bourgs pour répondre aux besoins de tous et ce en articulation avec le pôle central de Narbonne. Cette multipolarité, avec une offre répartie sur l'ensemble du territoire, doit ainsi répondre aux besoins des touristes comme des résidents permanents. Il s'agit de conserver cet atout, qui permet dans le même temps de maintenir une certaine autonomie vis-à-vis des pôles urbains environnants tels que Béziers, Agde et Perpignan.
- La stratégie globale au sein du Grand Narbonne a pour objectif un développement d'ensemble, diffusé à tous les espaces, ce qui suppose également de penser les connexions entre les bassins de vie, leur articulation. Trouver des alternatives à l'usage individuel de la voiture, pour limiter des effets de congestion routière (notamment en période estivale), améliorer l'accessibilité et le stationnement, mais aussi promouvoir de nouveaux modes de déplacements, variés et adaptés à tous sont des objectifs à poursuivre pour permettre cette diffusion. De plus, cela participe la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'amélioration de la santé territoriale.
- C'est sur le socle naturel et paysager, ainsi que sur les activités associées que le Grand Narbonne fonde une grande partie de son attractivité. L'améliorer passe donc nécessairement par la poursuite de la préservation et la valorisation de ses ressources (notamment agricoles), via une gestion durable et respectueuse de l'environnement dans lequel les développements et usages de l'homme s'inscrivent. C'est ainsi que le territoire pourra s'affirmer comme un espace de bien-vivre, anticipant son développement par une approche systémique et durable dans laquelle la qualité de vie est intimement liée à la préservation des milieux et des ressources naturelles, à la prévention des risques et des nuisances.

La préfiguration de la trame verte et bleue du SCoT

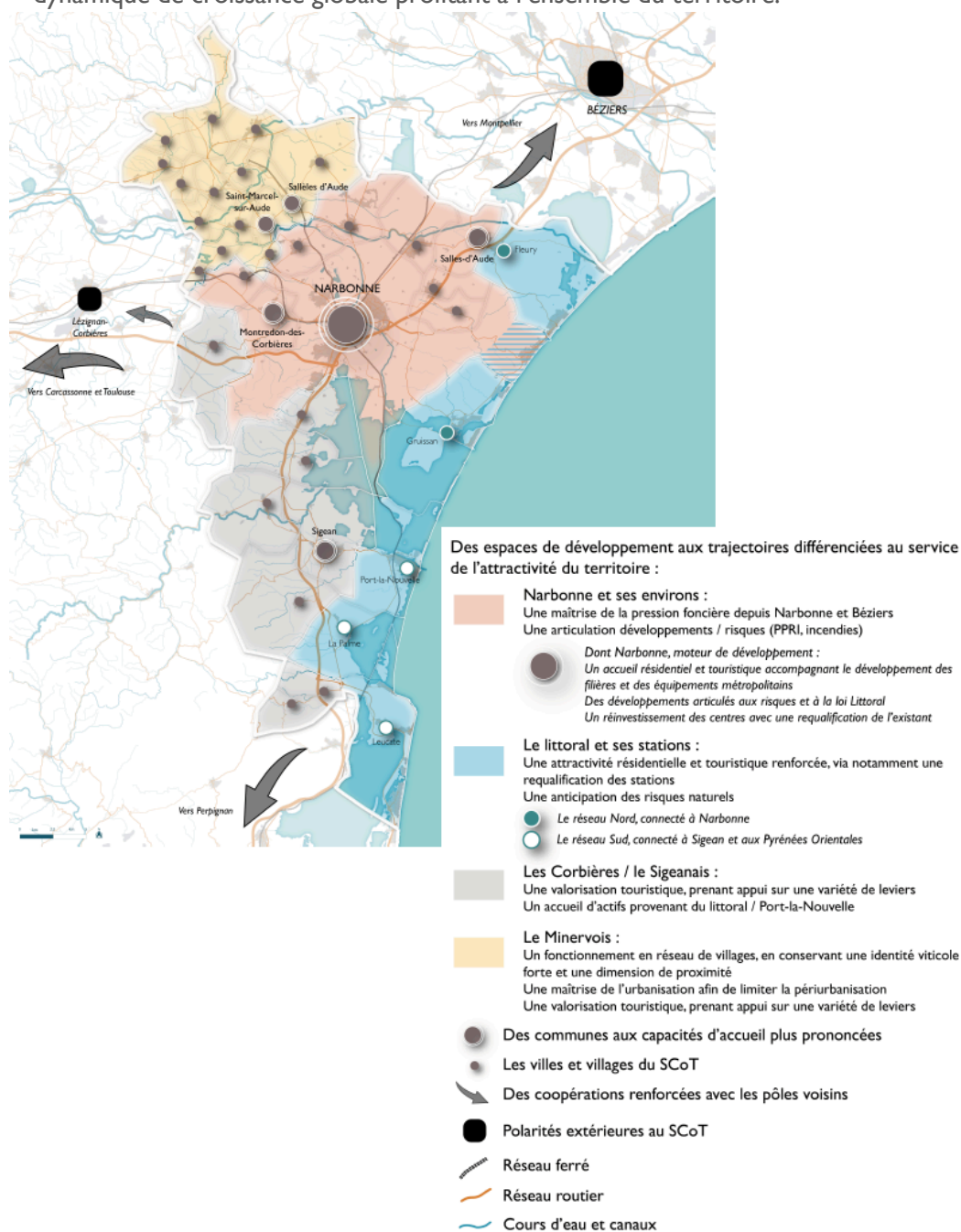



Cette carte constitue une carte de principes, non transposable à une échelle cartographique précise.

3. AMÉNAGER AUTREMENT : Un territoire audacieux pour des espaces littoraux, urbains et de montagne renouvelés

Le PADD du SCoT porte le projet du territoire de poursuivre son développement en intensifiant son attractivité auprès des résidents, touristes et entreprises, ce qui suppose d'anticiper les moyens de les accueillir durablement en proposant des espaces qualitatifs et adaptés à leurs besoins. Cette troisième partie « Aménager autrement » témoigne de la prise en compte du contexte foncier contraint, de la volonté d'adapter les modes d'aménager la ville, à la fois dans l'optique d'économiser les surfaces consommées mais aussi de réinvestir des espaces aujourd'hui délaissés contribuant à dynamiser l'ensemble du territoire en y implantant une plus forte densité d'usages.

- Pour atteindre cet objectif, le PADD propose tout d'abord une organisation du développement, en fonction des capacités du territoire ainsi que des pressions et contraintes existantes. Cette architecture rend compte des différents espaces de vie aux caractéristiques marquées : le SCoT valorise ces complémentarités entre chaque espace pour alimenter une dynamique de croissance globale profitant à l'ensemble du territoire.



- 
- Afin de s'adapter au contexte de foncier contraint, le SCoT prône l'optimisation du foncier déjà urbanisé, la limitation de la consommation d'espace grâce à des aménagements plus compacts et de qualité. En cela, le PADD s'attache également à répondre aux besoins des populations actuelles et futures.
 - Pour accroître son attractivité, le Grand Narbonne valorise ses espaces existants comme nouvellement créés, bâtis comme naturels. La qualité de son patrimoine et des aménagements fait l'objet dans le cadre du SCoT d'une valorisation territoriale, contribuant à créer un cadre de vie attractif et agréable pour les résidents, visiteurs, entreprises et usagers.
 - L'adaptation du territoire face à un contexte contraint, au changement climatique et à des ressources sous pressions se traduit comme un objectif du PADD, en cohérence avec la volonté de préservation des richesses territoriales et d'assurer le bien être des habitants. Cela se traduit par la prévention, l'adaptation et la gestion face aux risques, l'aménagement adéquat du territoire et la bonne gestion de la ressource en eau.

I.4.5 Les impacts attendus du PADD sur l'environnement

Les incidences environnementales attendues sont synthétisées ci-dessous pour chacun des 3 axes stratégiques du PADD :

AXE I. S'OUVRIR POUR SE DÉMARQUER : Un territoire de coopérations pour une lisibilité et une efficacité économique renforcées

- Le renforcement des infrastructures de transport (réseaux ferré, routier, portuaire et aéroportuaire) : impact négatif sur différentes dimensions environnementales (consommation foncière et impact sur les paysages, obstacle à la biodiversité, nuisances sonores, augmentation des flux source de dégradation de la qualité de l'air) ; impact positif de l'intermodalité et du réseau ferré sur la dimension énergie-climat ; impact positif de l'optimisation routière par la réduction des nuisances pour les populations situées à proximité d'axes fléchés comme à optimiser.
- La structuration des filières économiques du territoire : le soutien apporté aux filières de la transition écologique et énergétique doit contribuer à préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire ; les impacts potentiels liés au développement des énergies renouvelables (notamment : consommation foncière pour les parcs photovoltaïques, impacts paysagers et sur l'avifaune pour les éoliennes) sont à anticiper dans le DOO. La filière « culture et patrimoine » doit permettre de préserver la qualité du cadre de vie et de pérenniser le patrimoine bâti et paysager du territoire. La filière « santé et bien-être » permettra de favoriser la bonne santé des habitants par le développement d'équipements médicaux et sportifs, le développement des mobilités douces, une alimentation de qualité. D'autres filières comme le tourisme ou la filière glisse peuvent générer des incidences négatives accrues sur les milieux naturels et la biodiversité, qui doivent être maîtrisées par la définition de règles spécifiques au sein du DOO. Les incidences du développement du numérique sont à ce jour indéterminées : elle contribue d'un côté à réduire les besoins de déplacements via le développement des e-services, du télétravail, du coworking... mais elle tend d'autre part à augmenter les consommations énergétiques et les pressions sur les ressources nécessaires à la fabrication et au recyclage des équipements.
- Une ambition affirmée en termes de créations d'emplois : compte tenu des flux démographiques du territoire, et de la part des actifs dans la population, afin de maintenir le taux de concentration de l'emploi, le PADD porte un objectif de création de 10 000 à 11 000 emplois à l'horizon 2040. Cette création d'emplois s'accompagnera d'une augmentation des flux de déplacements et d'une consommation foncière : deux incidences potentielles à encadrer à travers les règles du DOO.

AXE 2. ATTIRER PAR LA QUALITÉ : Un territoire où l'art de vivre s'affirme au service du bien vivre

- La cohérence urbanisme/transport et la mixité fonctionnelle des centres-bourgs et centres-villes permet de réduire les déplacements en voiture par une accessibilité renforcée des équipements, services, commerces ; c'est aussi un levier pour redynamiser la qualité du cadre de vie dans les bourgs
- Le renforcement de l'intermodalité et le développement des modes doux doit contribuer à atteindre une meilleure qualité de l'air et à réduire les consommations énergétiques et émissions de GES liées aux déplacements motorisés individuels
- La définition d'une trame verte et bleue : des impacts positifs significatifs et diversifiés en lien avec la multifonctionnalité de cette trame écologique : pour la biodiversité à travers la protection de réservoirs qui accueillent des milieux et espèces emblématiques et de corridors écologiques qui assurent le déplacement des espèces animales ainsi que les relations fleuve-étangs-mer ; pour la qualité des milieux aquatiques (prévention des pollutions diffuses) ; pour la qualité de l'air (stockage carbone) et la lutte contre l'îlot de chaleur urbain (végétalisation)

essentielle pour le confort d'été) ; pour la prévention des risques naturels (inondation et incendies notamment) ; pour la préservation des paysages et du cadre de vie. En outre, le PADD intègre une orientation pour limiter les incidences de la fréquentation touristique sur les espaces naturels.

- La préservation des espaces agricoles : impact positif sur la ressource foncière et l'identité paysagère associée aux espaces agricoles, en parallèle des objectifs de modération de la consommation foncière
- La prévention des pollutions et nuisances, notamment à travers une meilleure gestion de l'assainissement, la prévention des pollutions diffuses dans les milieux aquatiques, la réduction des déchets à la source et leur valorisation dans une logique d'économie circulaire, la prévention des nuisances sonores dans les projets d'aménagements, sont autant d'éléments qui doivent permettre de générer des incidences positives sur l'environnement global du territoire


AXE 3 AMÉNAGER AUTREMENT : Un territoire audacieux pour des espaces littoraux, urbains et de montagne renouvelés

- Le projet démographique et les besoins de logements associés : entraînent nécessairement une consommation de ressources naturelles et de nouveaux flux (déplacements, déchets, eaux usées, consommations énergétiques...) ; le projet s'inscrit toutefois dans la dynamique de croissance démographique tendancielle ; la définition d'une armature territoriale, associée aux objectifs en faveur du renouvellement urbain, de la lutte contre la vacance, de la revitalisation des centres anciens, ainsi que les critères de densité pour les extensions urbaines et le développement des modes de déplacements doux doivent contribuer à réduire ces incidences ; les objectifs du SCoT divisent par plus de 2 la consommation d'espace par rapport à la période précédente, traduisant clairement l'engagement du territoire en faveur de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.
- L'intégration paysagère et environnementale des espaces économiques et résidentiels doit permettre de fortement réduire les incidences des aménagements sur l'environnement, notamment les paysages et les ressources naturelles. Ainsi, la gestion de l'eau, la végétalisation, la mise en valeur des perspectives paysagères, l'inscription des développements dans la topographie... sont autant d'éléments qui permettront d'assurer l'articulation entre le développement du territoire et la préservation de son environnement
- Les orientations en faveur de la préservation de la mosaïque paysagère et de la valorisation de la richesse patrimoniale doivent permettre de pérenniser ces atouts constitutifs de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du Grand Narbonne
- L'intégration de la gestion des risques et des ressources en amont du développement doit permettre de limiter les pressions sur les ressources naturelles, notamment l'eau et les ressources minérales, et de réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques.

PARTIE 2

Explication des choix du PADD au DOO





Afin d'assurer la cohérence du projet et sa traduction dans les différents documents du SCoT, il a été choisi de retenir les mêmes axes stratégiques pour le PADD et pour le DOO. Cependant, les thématiques de ce SCoT ont été abordées à chaque étape de façon transversale. La volonté était bien d'envisager et de prendre en compte les enjeux - parfois contradictoires - de chaque thématique afin d'obtenir un document fidèle à la réalité du territoire et qui dessine un futur partagé et cohérent.

Ce choix a voulu ressortir dans le passage du PADD au DOO. L'élaboration du DOO a été l'occasion pour l'ensemble des communes du territoire de faire des choix et des arbitrages que ce document a vocation à expliciter. Ce DOO ne veut ainsi pas être un document hors-sol mais bien un document dont les communes peuvent se saisir pour leurs projets, accepté par tous et qui répond au PADD pour une mise en œuvre concrète de la stratégie du territoire.

Certaines prescriptions du DOO, particulièrement stratégiques pour le développement futur du territoire, ont fait l'objet de discussions importantes entre les communes et avec la Communauté d'Agglomération. Des enjeux transversaux sont souvent abordés dans plusieurs objectifs thématiques, comme autant de fils conducteurs : la mobilité et l'accessibilité interterritoriale, la reconquête et la revitalisation des centres-villes, l'amélioration de la santé et du bien-être des habitants, ou encore l'adaptation aux changements climatiques. Ces enjeux par essence multi-thématiques et transversaux ont été pris en compte dans chaque orientation du DOO.

I. S'OUVRIR POUR SE DEMARQUER

Un territoire de coopérations pour une lisibilité et une efficacité économique renforcées

Objectif de l'axe du PADD

Ce premier axe a pour objectif d'accomplir le rayonnement du territoire grâce à des coopérations renforcées avec les territoires voisins et une compétitivité économique renouvelée. Ainsi, l'accessibilité du territoire doit être améliorée, grâce à des connexions stratégiques et une meilleure couverture numérique. Cela permettra d'attirer des actifs et des entreprises, y compris hors du SCoT et de repositionner le Grand Narbonne sur l'arc méditerranéen. De plus, la redéfinition de l'offre économique (en termes d'emplois et d'offre foncière et immobilière) est recherchée : la valorisation des savoir-faire locaux est la priorité pour que le Grand Narbonne capitalise sur ses avantages comparatifs. Le rayonnement intercommunal ne s'envisage qu'au travers de complémentarités et coopérations avec les territoires voisins.

Traduction dans le DOO :

Il se décline en trois parties, correspondant aux 3 orientations suivantes dans le DOO.

Orientation 1.1 Renforcer les connexions avec les espaces extérieures pour amplifier les synergies

Bénéficiant d'une situation géographique avantageuse, au cœur des échanges économiques et des flux de l'arc méditerranéen audois, le territoire entend renforcer sa compétitivité économique en tirant partie de ce positionnement.

Cette orientation a vocation à décliner des objectifs permettant de renforcer la position du territoire et surtout d'améliorer ses coopérations et connexions avec l'extérieur.

- **Objectif 1.1.1 Organiser les mobilités et transports de grande échelle**

Cet objectif vise à améliorer l'accessibilité du territoire et la lisibilité de son positionnement sur l'arc méditerranéen pour faciliter l'accès à l'emploi et les coopérations avec les territoires voisins dans le triangle Toulouse-Montpellier-Perpignan. Cela implique de structurer le couloir méditerranéen ferré et les liaisons intra et interterritoriales ainsi qu'avec les aéroports voisins. Il s'agit aussi d'améliorer le fonctionnement du fret sur le territoire, notamment en accompagnant le « choc économique » induit par l'agrandissement du port de Port-la-Nouvelle en organisant l'accessibilité et la sortie des marchandises du port et en prévoyant le rabattement des trains.

- **Objectif 1.1.2 Favoriser le développement rapide du numérique, levier et condition de développement résidentiel, économique et touristique**

La couverture numérique globale du territoire est une ambition phare, qui est un préalable à de nombreux objectifs portés par le SCoT : au-delà des besoins fonciers liés à la pose des infrastructures nécessaires, il s'agit d'encourager le développement de services liés au numérique, enjeu directement lié à l'objectif de valorisation de la qualité de vie du Grand Narbonne poursuivi par ce SCoT. Les communes, dans le cadre des objectifs de revitalisation de leurs centres-anciens, seront amenées à favoriser les activités en centre-ville et villages, ce qui passe notamment par la possibilité de prévoir des locaux adaptés aux nouvelles formes de travail (co-working, fab-lab, mais également télétravail). Le raccordement au très haut débit de l'ensemble des communes du territoire est ainsi une prescription forte et un attendu de nombreuses communes.

Orientation 1.2 Structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire

La volonté du SCoT exprimée dans le PADD est de renforcer la compétitivité économique du territoire. Le PADD prend appui pour cela sur la stratégie Grand Narbonne 2030 qui affirme un objectif de structuration des filières économiques d'excellence du territoire. Ces filières, historiques ou en devenir, ont pour point commun leur attachement aux ressources du territoire. C'est en cela que le Grand Narbonne dispose d'un avantage comparatif qui devra lui permettre d'affirmer sa position de pôle d'emploi.

Cette orientation se traduit donc dans le DOO avec un objectif de structuration des filières prenant appui sur l'aménagement économique de ces activités, la valorisation de tous les projets économiques s'y rattachant et la mise en cohérence de ces projets à l'échelle du SCoT. Ces filières se répondent souvent les unes aux autres et ce document explicite ces liens.

Sans vouloir être exhaustif, le DOO s'appuie sur les nombreux projets portés par les communes du territoire dans l'objectif de valoriser les nombreuses actions en ce sens des communes et de montrer que la stratégie économique de structuration des filières présentée dans ce SCoT part d'une réalité sur le territoire, et est donc loin d'une stratégie hors-sol.

- **Objectif 1.2.1 Renforcer le niveau de service de la filière touristique en lien avec le développement de l'économie résidentielle**

En lien étroit avec la Stratégie Touristique Innovante et Intégrée développée par le PNR de la Narbonne en Méditerranée au sein duquel de nombreuses communes sont situées, le DOO favorise un tourisme naturaliste et écologique et impulse l'innovation. L'objectif étant d'atténuer les effets de la saisonnalité en permettant l'accueil à l'année, la valorisation des ensembles remarquables dans les stations littorales de la Mission Racine (dont certains sont classés Patrimoine du XXème siècle) et le renouvellement des ensembles de qualité plus limitée afin de les adapter aux nouvelles attentes des touristes. Dans un territoire où les résidences secondaires sont nombreuses, cet objectif vise également à accompagner le développement de la bi-résidentialité constatée, se traduisant par l'occupation plus longue à l'année, notamment hors saison touristique, des résidences secondaires.

- **Objectif 1.2.2 Accompagner les besoins d'évolution et d'équipement de la filière vigne et des activités agricoles et de productions marines.**

La préservation des espaces viticoles, agricoles, halieutiques et salicoles est un objectif majeur du SCoT de la Narbonnaise, prévu également dans le cadre des objectifs de gestion et limitation de la consommation d'espace. Il s'agit donc d'une stratégie qui conforte la vocation agricole du territoire en combinant approche économique, par filière, et spatiale en limitant la consommation d'espace et en utilisant la notion de ceintures vertes.

Les élus du Grand Narbonne s'engagent fortement dans la protection et la valorisation non pas seulement de la vigne, majoritaire sur le territoire, mais bien de l'ensemble des activités primaires pour ainsi valoriser des productions aujourd'hui moins reconnues. Tous s'engagent pour une alimentation de qualité dans le Grand Narbonne, qui passe par le soutien aux exploitations dans les documents d'urbanisme locaux, en termes fonciers mais aussi énergétiques, mais également afin de valoriser les circuits courts, de proximité et commerces de qualité. La valorisation touristique est également un objectif majeur, qui s'appuie sur des réussites territoriales, constaté par les professionnels qui ont su allier tourisme et agriculture, notamment viticulture. Ces projets montrent également des potentiels de reconquête et de valorisation des friches agricoles encouragées par le DOO.

En l'absence de proposition de priorisation des secteurs agricoles stratégiques à l'échelle du Grand Narbonne, leur identification est renvoyée aux documents d'urbanisme locaux. Le devenir de certains bâtiments agricoles sera observé au cas par cas, selon les besoins, les possibilités de reprise ou de réadaptation et la localisation.

Un cahier d'application du SCoT sera fait sur l'agriculture permettant notamment d'accompagner la reconquête des friches agricoles et de donner une méthode pour réaliser un diagnostic agricole dans les documents d'urbanisme, qui permettra ainsi également d'évaluer la consommation d'espace.

- **Objectif 1.2.3 Optimiser le potentiel de la filière environnement et croissance verte et bleue**

Le développement de la filière « croissance verte et bleue » est un objectif qui implique une approche globale et spatiale des énergies renouvelables sur le territoire, à travers notamment de la diversification des sources, l'appréhension de la production, le stockage et le transport.

L'enjeu du DOO, en articulation étroite avec la révision du PCAET menée par le PNR et le Grand Narbonne, a été de mettre en cohérence les très nombreux projets et initiatives de l'ensemble des communes du Grand Narbonne en direction des énergies renouvelables, et montrer leur potentiel important de développement, qu'il s'agisse du solaire, de l'éolien terrestre et off-shore ou encore de l'économie circulaire. L'objectif étant de permettre de changer le regard sur ces énergies, comme ne pas opposer photovoltaïque et agriculture lorsque cela est compatible (la protection de l'agriculture restant la priorité) et contribuer à la structuration de filières comme la valorisation de déchets et sous-produits.

- **Objectif 1.2.4 Affirmer la performance globale de la filière Glisse**

En s'appuyant sur les travaux réalisés par certaines communes et dans le cadre de la mise en œuvre de la loi littoral, le Grand Narbonne s'engage dans une filière Glisse et Vent existante s'appuyant sur une pratique déjà reconnue par l'organisation de compétitions internationales sur le territoire. Le DOO souhaite ainsi faciliter les aménagements légers de lieux d'accueil pour la pratique, en respectant l'ensemble des contraintes environnementales et paysagères qui permettent la durabilité de la pratique, mais également la lisibilité de la filière en encourageant les activités annexes à la pratique comme la fabrication de planches, activités qui ont de plus leur place en centre-ville.

Cet objectif est lié directement aux modalités d'application de la loi Littoral à l'échelle du Grand Narbonne. En effet les activités liées à la filière glisse dépendent fortement des questions d'accès aux plages qui sont un enjeu particulièrement fort pour le territoire. Il s'agit d'une filière porteuse pour l'économie productive du territoire et de valorisation de ses ressources naturelles, eau et vent, qui montre également la volonté de protection forte de ces ressources par les communes littorales du Grand Narbonne à l'origine de solutions innovantes.

- **Objectif 1.2.5 Développer et structurer une filière culture et patrimoine**

Cet objectif répond à celui du développement de la filière touristique et de la valorisation et positionnement du Grand Narbonne comme destination touristique globale du littoral au Minervois. Cela implique la mise en valeur touristique de très nombreux projets culturels et patrimoniaux sur le territoire y compris le patrimoine immatériel et la valorisation des savoir-faire, en lien notamment avec la tradition agricole et viticole. Si le patrimoine de la ville de Narbonne est bien identifié par les visiteurs, le reste du territoire dispose également d'un patrimoine très riche qu'il est important de valoriser, avec la mise en réseau des sites.

- **Objectif 1.2.6 Développer la filière Santé et bien-être**

Le développement de cette filière s'appuie sur l'organisation de l'accessibilité des infrastructures du territoire, notamment le nouveau pôle santé, mais également plus largement sur la valorisation de l'ensemble des ressources du territoire, par exemple la promotion d'une alimentation de qualité en lien avec les objectifs de préservation des ressources agricoles. La santé et bien être est une filière économique qui s'appuie sur des équipements existants et en projet dans le Grand Narbonne mais il s'agit également du fil conducteur du mode de développement choisi par le territoire : elle se retrouve dans l'ensemble des thématiques, que ce soit dans les enjeux numériques, de développement des modes actifs, d'une alimentation locale, de la qualité paysagère du territoire...

- **Objectif 1.2.7 Renforcer la filière numérique en s'appuyant sur les besoins de services numériques liés aux autres filières**

Le Grand Narbonne s'affirme comme un territoire d'accueil d'entreprises numériques. Le DOO reprend ainsi le souhait des élus de pouvoir réutiliser et valoriser des locaux jugés « insolites », ne correspondant plus suffisamment aux besoins exprimés pour l'habitat et le commerce, mais pouvant intéresser des entreprises, en lien avec la volonté de réduire la vacance en centre-ville et de redynamiser les villages.

Orientation 1.3 Améliorer la lisibilité des espaces économiques pour gagner en attractivité

Cette orientation vise à permettre au territoire d'atteindre son ambition économique : un territoire compétitif, attracteur d'emploi et s'inscrivant dans les dynamiques départementales et régionales.

Pour cela, le PADD du SCoT décline plusieurs leviers devant guider le territoire vers une plus grande lisibilité de sa dynamique économique. Tout d'abord grâce à un aménagement économique cohérent devant permettre d'identifier les pôles de développement et leurs spécificités. Cette lisibilité est indispensable pour attirer des entreprises et coopérer avec les partenaires. Les coopérations dans le cadre de la formation doivent également permettre au Grand Narbonne de renforcer son attractivité. Enfin, l'identité territoriale comme destination touristique globale doit être un signal fort de la politique de marketing territorial. Cela aidera le territoire à décliner sa stratégie de filière.

- **Objectif 1.3.1 Dessiner une armature de pôles économiques cohérente et lisible pour un maillage du territoire**

L'armature économique du Grand Narbonne répond à un besoin de rééquilibrage sur le territoire et d'intégration de l'ensemble des communes dans la stratégie de développement économique. Il a été choisi de donner des objectifs de consolidation économique et de consommation foncière par espaces économiques identifiés :

- Le Minervois
- Le Pôle Narbonnais
- Le Littoral Nord
- Le Littoral Sud

Cette stratégie a été pensée selon des objectifs de rééquilibrage, mais également des disponibilités foncières et des besoins identifiés par les communes du territoire pour la consolidation des filières. Elle se complète par des objectifs par pôles principaux, stratégiques et secondaires afin de prendre en compte les réalités économiques du territoire.

Les élus ont pris la décision

- de soutenir et valoriser un pôle d'appui stratégique à Montredon-les-Corbières, en lien avec le développement induit par le nouveau Pôle Santé

- de structurer un espace économique au sud du territoire dans le secteur de Caves-La Palme, en lien avec l'extension du port de Port-la-Nouvelle.

Le choix par l'ensemble des communes de ces deux pôles stratégiques passe notamment par l'affectation de surfaces à vocation économique plus importantes que sur les autres pôles.

- **Objectif 1.3.2 Organiser l'accueil des entreprises et activités en cohérence avec l'armature économique**


Cet objectif vise à donner les outils nécessaires aux communes pour permettre la création de valeur ajoutée également dans les villages et les centres-anciens, et non plus seulement dans les pôles économiques et les parcs d'activité. Il s'agit ainsi de mettre en avant l'importance des micro-entreprises et du télétravail en permettant les changements d'usage sur le bâti, de programmer des produits immobiliers innovants, de donner des marges de manœuvre réglementaires pour l'évolution du bâti et de généraliser la diversité des occupation du sol dans les règlement pour permettre la création d'activités tertiaires.

Cet objectif découle d'un besoin exprimé des communes notamment rurales de prendre en compte leurs spécificités et contraintes sans les écarter du développement économique territorial. Cette volonté s'exprime par des besoins d'outils et de soutien du Grand Narbonne dans leurs démarches. Le choix de cette stratégie répond en outre directement à la nécessité de réduire l'offre foncière en extension, la limite maximale de consommation d'espace à vocation économique étant fixée à 200 hectares sur 20 ans, soit plus de deux fois moins que sur la période précédente. Cet objectif implique un volontarisme important pour optimiser la capacité des espaces économiques et le potentiel des espaces existants. Il nécessite également d'améliorer la desserte et l'accessibilité des espaces d'activités économiques.

Cette enveloppe foncière allouée de 200 hectares sur l'ensemble du territoire est répartie selon les principes de rééquilibrage, les besoins des communes et les disponibilités foncières. L'octroi de 75 hectares sur ces 200 à la zone Montredon-les-Corbières-Névian, soit plus que ce qui est alloué au pôle principal Narbonnais, répond à la stratégie économique du territoire :

- Ce pôle soutient l'objectif de rééquilibrage du développement économique sur l'ensemble du territoire, notamment dans le Minervois et les Corbières. Cet espace est amené à se développer fortement avec le pôle santé par effet d'entraînement, et sa localisation en fait également un pôle en articulation avec Narbonne, qui développe par ailleurs un petit pôle d'excellence tertiaire (secteur St-Victor). Il s'agit ainsi de laisser une marge de manœuvre possible pour accueillir de nouvelles entreprises et proposer une offre adaptée.
- En effet, il existe une demande réelle sur le Grand Narbonne d'espaces économiques. Les parcs d'activités du territoire n'ont pratiquement plus de disponibilité foncière pour accueillir de nouvelles entreprises ou aider celles qui veulent se développer sur le territoire. Cette zone disposant encore de disponibilité foncière, il est approprié qu'une partie de la surface économique allouée soit plus importante.

Le DOO priorise la requalification des parcs d'activité existants, dont certains sont vieillissants et mal adaptés, en anticipant des problématiques possibles de vacance tertiaire (problématique qui aujourd'hui n'existe pas) plutôt que d'en ouvrir de nouveaux. Pour autant, les l'ouverture de nouveaux ne sera pas conditionné au remplissage des anciens : en effet les ZAE / ZACom (zones d'activités économiques / commerciales) fonctionnent différemment selon leur localisation, le prix de leur foncier, les types d'entreprises ou d'activités déjà présents, etc. Ainsi ils attirent chacun une certaine demande qui correspond à un certain type d'offre, il n'est ainsi pas jugé opportun d'établir une telle condition, surtout si certains parcs ont vocation à se spécialiser à l'avenir. Les ZAE dont la requalification est une priorité seront identifiées par le DOO.



Compte tenu du refus de créer de nouveaux parcs commerciaux, les objectifs relatifs aux commerces et zones commerciales sont intégrées dans le DOO, et non pas dans un DAC (Document d'Aménagement Commercial). De plus il a été choisi d'inclure des dispositions générales applicables systématiquement et pas seulement pour les grandes surfaces (cf. *Objectif 2.1.2 du DOO « S'adapter aux besoins en commerces en privilégiant la proximité et l'animation des cœurs de ville »*)

- **Objectif 1.3.3 Développer l'offre de formation en lien avec les filières du territoire**

Le constat est fait que, malgré la présence de nombreuses filières économiques sur le Grand Narbonne, l'offre de formation supérieure est faible et n'est pas liée à l'économie réelle du territoire. La formation est un enjeu essentiel pour l'avenir du territoire et de ses filières économiques, mais également son développement démographique.

- **Objectif 1.3.4 S'affirmer comme destination touristique**

Tout l'enjeu de cet objectif est d'articuler le tourisme de littoral et d'arrière-pays afin de valoriser une destination complète et d'identifier le Grand Narbonne comme une destination touristique, au-delà des stations littorales du territoire. Les communes du Minervois se sont investies dans un schéma « d'itinérances » afin de faire découvrir le réseau de villages et de paysages. Cet objectif est lié à la stratégie de développement du territoire structurée autour de l'innovation et de l'art de vivre en Occitanie. Cela implique également de changer l'image du territoire, souvent identifié par ses stations littorales dont le développement est lié au tourisme dit « de masse ». Pour cela, un partenariat large avec le PNR est mis en place, en lien avec la qualité et la préservation des ressources : faire connaître des parcours naturels et éco-touristiques, développer un tourisme fluvial, permettre la montée en gamme et la dé-saisonnalité de la destination par exemple.

II. ATTIRER PAR LA QUALITE

Un territoire où l'art de vivre s'affirme au service du bien vivre

Objectif de l'axe du PADD

La qualité territoriale devient la marque de fabrique du territoire par le biais de la mise en valeur des paysages, la préservation des ressources, de l'identité narbonnaise, mais aussi grâce à la construction d'un territoire de proximité et de solidarités. L'objectif de cette deuxième partie est de mettre en œuvre les conditions pour assurer le bien-vivre du Narbonnais. Cela passe tout d'abord par la répartition de l'offre commerciale et de service sur l'ensemble du territoire, pour que chacun des bassins de vie puisse jouir d'un bon niveau d'équipement. Parallèlement à cela, l'organisation des mobilités internes et entre les bassins de vie vise à faciliter la vie sur le territoire et qu'habitants et touristes accèdent aux espaces qu'ils recherchent. Enfin, la préservation et valorisation des espaces naturels, agricoles et de la biodiversité sont des priorités pour assurer la bonne santé et l'art de vivre Narbonnais.

Traduction dans le DOO :

Il se décline en trois parties, correspondant aux 3 orientations suivantes dans le DOO.

Orientation 2.1 Conserver une dimension de proximité par un maillage de commerces, d'équipements et de services pour tous

Parmi les orientations du PADD visant à renforcer la qualité de vie et le bien vivre sur le territoire, se retrouve la volonté du maintien d'un certain degré de proximité pour les besoins du quotidien ainsi que d'une bonne couverture en équipements, services et commerces plus occasionnels. L'organisation du Grand Narbonne, avec une forte polarisation sur Narbonne et une irrigation dans des micro-bassins de vie, participe déjà de cette proximité. Dans le DOO, la traduction de cet objectif à l'avenir est donc de maintenir cette offre sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des différents niveaux de services espérés en accord avec les ambitions d'accueil à 20 ans.

Cette quête de la proximité a vocation également à soutenir le dynamisme dans les cœurs de ville grâce à un maintien des services, équipements et commerces et le renforcement de sa fréquentation. La reconquête des centres anciens est un objectif majeur et transversal, qui va au-delà de la redynamisation de l'offre commerciale et doit aborder les questions foncières et de mobilité.

- **Objectif 2.1.1 Proposer une offre d'équipements pour répondre à une diversité de besoins**

Le DOO encourage les mutualisations et les logiques intercommunales pour le maillage du territoire, ainsi que le développement d'équipements métropolitains en prenant en compte les projets en cours, suivant le principe du SCoT de renforcer la cohérence.

- **Objectif 2.1.2 Reconquérir et faire vivre les centres anciens**

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du plan d'action Cœur de Ville pour la ville de Narbonne et de la démarche de revitalisation des centres anciens dans les autres communes impulsée par le Grand Narbonne dans le cadre de sa nouvelle compétence.

Il implique de donner les outils adaptés pour que les communes soient à même de se saisir du sujet, en prenant en compte leurs spécificités : commerces à enjeu de saisonnalité dans les stations balnéaires du littoral, commerces de proximité dans les villages, par exemple, n'impliquent pas les mêmes stratégies.

La revitalisation des centres anciens s'appuie sur un faisceau de thématiques : le réinvestissement de l'espace public, l'organisation stratégique du stationnement et des espaces de respiration, la multiplicité des usages possibles, l'accompagnement de l'investissement privé pour les rénovations et la restructuration du bâti, mais également un apport stratégique essentiel par des outils fonciers adaptés. Des exemples liés à la mission « centres anciens » menée dans des communes du Grand Narbonne sont ainsi intégrés au document pour apporter des solutions aux communes et les moyens possibles.

- **Objectif 2.1.3 S'adapter aux besoins en commerces en privilégiant la proximité et l'animation des cœurs de ville**

Cet objectif est très directement lié à l'objectif précédent. La thématique du commerce a permis de faire émerger une cohérence portée par la majorité des élus pour le devenir du territoire. Les collectivités ont ainsi mis en avant comme priorité l'accès aux commerces de proximité, la redynamisation des centres-villes, l'accompagnement de l'évolution des consommations sans urbaniser de nouveaux espaces.

Les deux derniers objectifs de reconquête des centres-villes et villages s'appuient également sur le choix approuvé par les élus de ne pas ouvrir de nouvelle surface à vocation commerciale sur le territoire, mais bien de privilégier les politiques en direction de la revitalisation des centres-anciens et la rénovation et modernisation des ensembles commerciaux existants.

Dans ce cadre, les extensions ou projets ponctuels de petites tailles pourront être autorisés à titre exceptionnel s'ils répondent à des besoins clairement identifiés dans le DOO : ils doivent alors faire l'objet d'une concertation et d'une réflexion des incidences à l'échelle large sur la qualité d'insertion paysagère autant que sur la zone de chalandise, et doivent s'inscrire dans les objectifs maximaux de consommation économique prescrits.

Orientation 2.2 Développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire

Afin de conserver l'unité territoriale et de renforcer le fonctionnement par bassin de vie, la stratégie développée dans le PADD propose d'articuler le développement urbain avec des mobilités innovantes, performantes et adaptés aux besoins de chacun. Cela doit permettre de réduire l'omniprésence de la voiture et son usage individuel, de faciliter les déplacements vers les lieux d'emplois et d'intérêts divers, mais aussi de participer au bien-vivre et bien-être sur le territoire grâce à la réduction des pollutions et la promotion des modes actifs.

- **Objectif 2.2.1 Proposer des mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture carbonée**

Etant donné les spécificités du territoire, les transports en commun n'ont pas vocation à se déployer sur l'ensemble du Grand Narbonne, mais en revanche doivent être développés dans les zones de densité et sur des axes « clés » où se font - et se feront - les déplacements pendulaires les plus importants. Le SCoT s'attache à permettre l'évolution des mobilités alternatives d'aujourd'hui et de demain : l'usage de la voiture partagée comme transport collectif (covoiturage, autopartage, etc), l'anticipation sur l'arrivée éventuelle de la voiture autonome et bien évidemment donner une réelle place aux modes actifs qui, avec l'arrivée de l'assistance électrique, ont vocation à être de plus en plus utilisés, et plus uniquement dans un contexte de loisirs.

- **Objectif 2.2.2 Développer des modes doux pour un territoire pratiqué, approprié**

L'appropriation du territoire va de pair avec l'objectif d'une unité et du bien-vivre dans le Grand Narbonne. Cet objectif implique une réflexion sur les parcours à l'échelle du territoire et la pratique réelle, qu'il s'agisse d'un cadre de loisirs ou pour se rendre au travail.

Ainsi, ces modes doux comprennent la marche et le vélo, mais également les déplacements fluviaux dont l'utilisation plus fréquente a vocation à être réfléchi au-delà des boucles touristiques.

Orientation 2.3 Valoriser les ressources pour le bien-vivre

La combinaison des nombreuses ressources présentes sur le territoire exige une attention, une préservation et une valorisation particulière. Se proclamant un territoire de bien-vivre, le Grand Narbonne entend mettre en œuvre les conditions pour la valorisation des ressources, au service d'une amélioration de la qualité de vie des habitants, entreprises et touristes. Ces ressources sont à la fois écologiques, environnementales et agricoles et leur pérennisation doit permettre de renforcer l'attractivité territoriale.

- **Objectif 2.3.1 Préserver la fonctionnalité écologique du Grand Narbonne**

La Trame Verte et Bleue (TVB) du territoire a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires à l'accueil et aux déplacements des espèces. La TVB du SCoT est une déclinaison locale affinée du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), et elle intègre également les « zones majeures pour la protection de la biodiversité » de la Charte du PNR de la Narbonnaise. La TVB comprend différents niveaux de réservoirs cohérents avec la hiérarchisation des enjeux de protection, restauration et valorisation.


Le SCoT s'attache à privilégier un développement adapté à la sensibilité des milieux naturels, au travers de la démarche « éviter, réduire, compenser » dans une logique de projet pour dépasser l'approche par zonage car l'enjeu est avant tout d'optimiser la gestion écologique des espaces naturels afin de permettre des usages (agricoles, gestion environnementale, gestion des pressions, éviter l'enfrichement..) compatibles avec un bon entretien et un développement de la richesse écologique.

- **Objectif 2.3.2 Valoriser les paysages méditerranéens de la Narbonnaise, vecteurs essentiels de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du territoire**

La mosaïque de paysages qui constituent le Grand Narbonne est constituante de l'identité du territoire et s'insère plus largement dans des paysages méditerranéens identifiés. La protection et la bonne insertion dans le paysage ne doivent plus être des préoccupations à la marge mais bien être le fil conducteur de chaque aménagement et projet. L'enjeu est ainsi celui d'un aménagement plus qualitatif du territoire par la prise de conscience que ces paysages exceptionnels sont les atouts les plus forts pour l'attractivité du Grand Narbonne.

- **Objectif 2.3.3 Maintenir durablement les activités agricoles et encourager leur diversification**

Comme il est inscrit dans le PADD, il s'agit d'accompagner la capacité à poursuivre la montée en qualité de la filière viticole dans une logique de gestion durable, mais également de s'appuyer sur l'agriculture et la nourriture méditerranéenne comme vecteur de diversification et de bien-vivre sur le territoire (cf. *Orientation 1.1.2 du DOO « Accompagner les besoins d'évolution et de structuration de la filière Vigne et vin ... »*)



Il s'agit également de pérenniser les zones agricoles autour des villes, notamment en soutenant la création de « ceintures vertes », donc des réserves foncières ou des zones d'agriculture protégées pour faciliter l'installation d'exploitation autour des villes et des villages et jouant le rôle d'un espace tampon. Le devenir du bâti agricole vacant sera dans ce cadre étudié au cas par cas, s'il est susceptible de reprise ou bien peut faire l'objet d'une reconversion et donc d'un changement de destination.

- **Objectif 2.3.4 Renforcer la qualité du cadre de vie pour un territoire de santé et de bien-être**

L'objectif de cette section est de rappeler comment de nombreux autres objectifs concourent à la bonne santé et au bien-être, notamment la gestion durable des déchets, en amont et en aval, et la mobilisation des friches et sites pollués vers de nouveaux usages.

III. AMENAGER AUTREMENT

Un territoire audacieux pour des espaces littoraux, urbains et de montagne renouvelés

Objectif de l'axe du PADD

Le SCoT du Grand Narbonne porte l'ambition d'un territoire de bien-vivre, préservant ses ressources, ses habitants et ses espaces. Pour cela, et dans un contexte de forte attractivité territoriale, l'organisation du développement sur le périmètre du SCoT est indispensable. Ainsi, ce troisième axe définit les principes d'aménagement à horizon 20 ans en prenant en compte les évolutions climatiques, la gestion des pressions ainsi que l'augmentation des risques articulés aux capacités et volontés d'accueil des communes. De ce fait, le SCoT prévoit une armature du développement limitant les pressions sur les espaces les plus sensibles et envisage une optimisation de l'espace foncier. Cela rejoint également la volonté d'un territoire innovant en termes d'aménagement en proposant des solutions de qualité et durable. Enfin, la prise en compte des risques assure la pérennité du développement et de l'attractivité du Grand Narbonne.

Traduction dans le DOO :

Il se décline en trois parties, correspondant aux 3 orientations suivantes dans le DOO.

Les élus se sont fortement engagés pour la réduction de la consommation foncière, l'amélioration de l'existant. Le SCoT prend la mesure des fortes contraintes foncières auxquelles fait face le Grand Narbonne pour préserver ses ressources.

Orientation 3.1 Organiser le développement en prenant en compte la capacité d'accueil pour un redéploiement maîtrisé et une gestion optimisée des pressions littorales

Le projet de PADD du SCoT porte une ambition démographique affirmée, en cohérence avec l'attractivité que le territoire connaît ces dernières décennies. Cependant, conscient qu'un territoire de bien-vivre ne peut se réaliser qu'en proposant une offre résidentielle qualitative, multiple pour répondre aux exigences de chacun et pérenne dans un contexte de pressions littorales et environnementales grandissantes, le SCoT entend organiser spatialement ce développement démographique.

- **Objectif 3.1.1 Affirmer une armature territoriale pour un développement d'ensemble, adaptée aux capacités de chacun**

Afin d'organiser un développement adapté pour tous, le DOO distingue plusieurs espaces fonctionnels de développement et des polarités, auxquels sont associés des objectifs différenciés :

- le cœur Narbonnais, pour lequel l'enjeu est la maîtrise de la pression foncière et la bonne articulation entre développement et prise en compte des risques (PPRI, incendies)
- le littoral et ses stations, dont l'attractivité résidentielle tout comme touristique doit être renforcée, notamment qualitativement, via une requalification des stations
- les Corbières et le Sigeonais, dont la valorisation touristique est un enjeu, tout comme l'accueil d'actifs provenant du littoral
- le Minervois, qui doit conserver son fonctionnement en réseau de villages, son identité viticole et sa dimension de proximité, par des actions pour conserver son commerce de proximité et maîtriser l'urbanisation pour limiter la périurbanisation

- **Objectif 3.1.2 Un projet de croissance assumé mais encadré par l'exigence de qualité**

Les besoins en logements sont indiqués par pôle majeur ou mutualisés par groupe de communes. Les collectivités pourront ensuite déterminer leurs objectifs dans leurs documents d'urbanisme locaux en prenant compte de leur propre capacité à soutenir un développement qualitatif peu consommateur d'espace et cohérent avec une gestion environnementale exigeante et au regard des objectifs et capacités des communes voisines.

L'objectif soutenu par le SCoT d'une croissance annuelle moyenne de 1% au global n'a pas vocation à se décliner commune par commune, mais bien d'optimiser les capacités en fonction du niveau de pression, ce qui est bien l'objectif de cohérence d'un SCoT. C'est pour cette raison que les objectifs de logement sont mutualisés.

Sur le territoire, seules 8 communes sont concernées par le contenu de l'article 55 de la loi SRU qui doivent donc tendre vers 25% de logements sociaux. Hors communes soumises à la loi SRU les collectivités tendent vers 20% de logements sociaux dans la production de résidences principales sur le territoire.

Les objectifs chiffrés de production de logements à 2040, 24 050 au total, correspondent aux constructions neuves et à la création de logements issus de la division ou éventuellement d'un changement de destination. Il s'agit donc des besoins en construction neuve après résorption de la vacance et destructions liées au renouvellement.

Dans le détail, la détermination de ce besoin a pris en compte :

- La diminution du nombre moyen d'habitant par ménage
- Le poids des résidences secondaires dans la création de logements : le chiffre de 5 200 résidences secondaires avancé est une tendance donnée à partir de la logique actuelle et les caractéristiques du territoire qui tendent à une part importante de résidences secondaires, même si cette part est en forte baisse cette année. Il n'est pas possible de maîtriser la création de résidences secondaires, sauf à ne réaliser que du logement social, surtout avec la stratégie touristique du Grand Narbonne et le développement fort de la bi-présidentialiste sur le territoire.
- La remobilisation des logements vacants, par la remise sur le marché de 1 200 logements vacants.
- Les opérations de renouvellement du parc (démolition / reconstruction) évaluées à 1000 logements.

Il est rappelé que le point mort, qui sert à déterminer la construction de logements nécessaires au maintien et à l'augmentation de la population est un indicateur qui calcule le futur à partir du passé. Il évolue chaque année.

- **Objectif 3.1.3 Organiser l'aménagement littoral pour soutenir la capacité d'accueil**

Les modalités de mise en œuvre de la loi Littoral à l'échelle du SCoT répondent à plusieurs enjeux stratégiques pour l'avenir du territoire :

- Le littoral est un atout majeur du territoire et la source d'attractivité touristique des communes littorales. Il accueille depuis des décennies de nombreuses activités. L'une d'entre elle est la pratique des sports de glisse et de vent, qui est une filière à consolider dans le PADD. L'accès aux plages, pour la pratique des sports de nature comme pour le tourisme, est ainsi un enjeu majeur pour l'attractivité du Grand Narbonne.
- Le littoral est fragile et doit être protégé. Cela implique de mettre en balance la nécessité d'apporter des aménagements légers sur le littoral, pour réduire drastiquement les usages néfastes : faire une poche de stationnement organisée et gérée sur le plan environnemental permet de réduire la présence de véhicules sur la plage. Interdire tous les véhicules sans prévoir de stationnement aurait possiblement pour effet d'amplifier les pratiques « sauvages » tout en freinant l'attractivité pour la pratique des sports de glisse. Sur le littoral audois, à la différence d'autres littoraux français, les routes sont particulièrement éloignées des plages.

Le SCoT porte ainsi une politique de qualité tournée vers une gestion environnementale exigeante qui dépasse les logiques de zonage, avec une approche systémique à l'instar des approches qui ont concourus dans les plans de gestion.

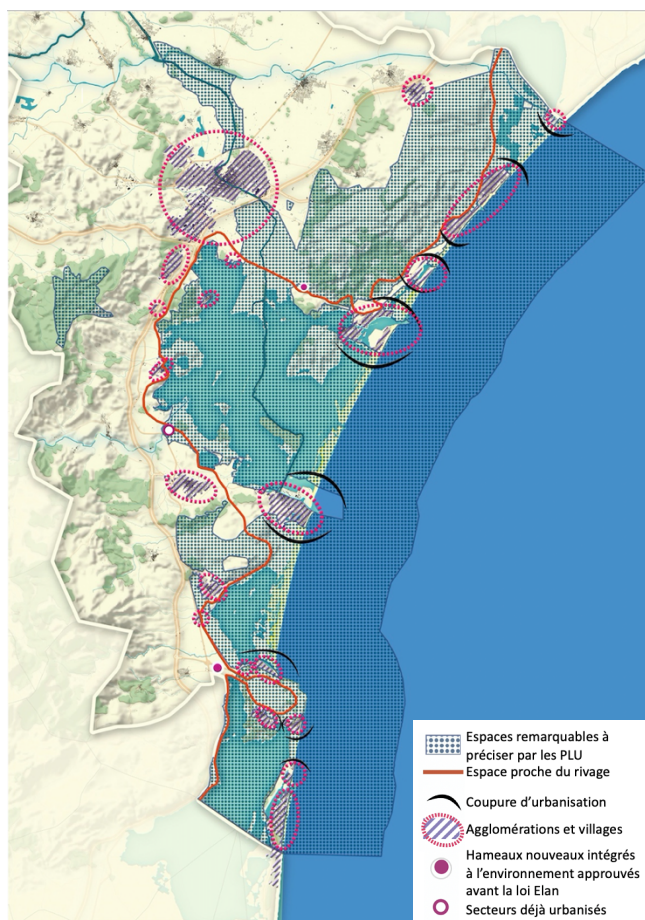
Le SCoT détermine à son échelle :

– **Les espaces remarquables présumés au sens de la loi littoral**

Le SCoT localise à son échelle les espaces remarquables présumés que les PLU délimiteront ensuite à leur échelle. Ce sont des espaces présumés et pour les définir, le SCoT s'est appuyé sur la trame verte et bleue qui reconnaît à son échelle des milieux de qualité tels qu'ils sont par ailleurs définis comme espaces de présomption par l'article L121-23. Toutefois, les PLU à leur échelle et dans leur cadre, ont vocation à préciser leur contour et apprécier leur caractère remarquable.

Cette appréciation reposera sur leurs caractères remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, ainsi que nécessaires au maintien des équilibres biologiques, au sens des dispositions du code de l'urbanisme particulières au littoral.

Cette appréciation s'inscrit dans le cadre d'un rapport de compatibilité. Elle s'opère notamment en se plaçant à l'échelle du territoire couvert, en tenant compte de l'ensemble des orientations et objectifs en cause intégrés dans le SCoT, au vu de la réglementation concernée.



D'ores et déjà, cette appréciation à l'échelle du PLU apparaît particulièrement nécessaire pour la prise en compte éventuelle de certaines parties de secteurs Natura 2000:

- Pour l'île Saint Martin à Gruissan, c'est un enjeu lié notamment au fait que le terrain fait l'objet de fouilles archéologiques. De plus, l'objectif est de permettre la mise en valeur de ces fouilles dans le cadre d'aménagements légers pour recevoir du public.
- Il en est de même pour la partie de plage sableuse du Mouret à Leucate dont la fonctionnalité écologique devra être précisée et appréciée, et doit encore faire l'objet d'une étude à approfondir à l'échelle PLU

Certains autres secteurs ne relèvent pas de ces espaces :

- Pour un petit secteur de partie des basses plaines de l'Aude à Fleury cela correspond à un camping et enfin le secteur proche du canal de la Robine est lié au projet de port à Port la Nouvelle
- Des espaces liés à l'exploitation de la carrière (y compris extension validée) à Port-la-Nouvelle ont également été retirés
-



Le SCOT rappelle que le PLU a vocation à vérifier, préciser et délimiter les espaces remarquables d'échelle SCOT, certains petits espaces pourraient s'avérer ne pas répondre aux critères de qualité liés à un espace remarquable. Il fait valoir, dans le cadre de cette stratégie systémique, que des espaces ponctuellement artificialisés ou dégradés ne constituent plus de fait des espaces remarquables et doivent servir de point d'appui à une stratégie d'organisation rationalisée des flux pour circonscrire les flux et sensibiliser aux enjeux de gestion environnementale des espaces dans lesquels ils s'intègrent, notamment les objectifs de gestion de la zone Natura 2000.

Le SCOT réaffirme

- l'enjeu et la place des concessions de plages avec des lots adaptés aux besoins
 - Au titre du SCOT, au vu de l'équilibre trouvé entre développement économique et protection de la biodiversité, l'exploitation des lots de plages (ou sous traités) situés en espaces remarquables pourra être maintenue sans augmentation de leur nombre et de la surface globale actuels et en conservant les types d'activités existants, dans le respect du régime des concessions qui lui est applicable sur le domaine maritime.
 - Pour rappel, cette exploitation demeure soumise à autorisation dans le cadre de concessions de plages régies par des dispositions spécifiques, notamment du code général de la propriété des personnes publiques sur le domaine public maritime (cf. art. L2124-4, Art.2124-13 à R2124-38 du CGPPP)
- Ainsi que l'enjeu pour les PLU de définir et délimiter en conséquence des accès et poches de stationnement circonscrites en lien avec des sous traités d'exploitation (liés aux concessions de plage) sur les sites de forte fréquentation dans des parties de plages non urbaines

L'objectif est ainsi à la fois de gérer la fréquentations automobile et piétonne, d'éviter les pratiques sauvages car les sites non gérés sont inévitablement envahis de manière anarchique, et sur la base de fréquentations canalisées en amont et d'usages déjà en place aujourd'hui, de permettre ponctuellement des équipements légers pour les accompagner.

– **Les coupures d'urbanisation :**

Ces coupures d'urbanisation à l'échelle SCoT s'imposent largement en cohérence avec les espaces remarquables et corrélativement avec la charte du Parc Naturel Régional.

– **Les espaces proches du rivage :**

le SCoT définit ces espaces au regard des critères conjoints de co-visibilité, de distance et d'ambiance maritime. A cette fin il s'est appuyé sur le travail initialement mené avec les services de l'Etat mais aussi le travail plus récent fait par la commune de Gruissan à une échelle fine. Le SCOT compte tenu de l'échelle définit un espace de présomption qui doit ensuite être décliné plus finement par les PLU. En effet à l'échelle SCOT il s'agit bien de mettre en œuvre une approche cohérente pour l'ensemble des communes. La co-visibilité s'appuie ainsi sur une approche cohérente liée à la topographie mais sur une maille large. Ce critère majeur est ensuite interrogé au regard de la distance et de l'ambiance maritime influencée notamment par la présence de certains espaces remarquables. La notion d'extension limitée doit être gérée globalement par le PLU et non à l'échelle projet.

– **Les agglomérations et villages, les secteurs de densification urbaine**

Pour déterminer les agglomérations et villages du littoral narbonnais, ainsi que les secteurs de densification, le SCoT s'est appuyé sur les critères suivant (par ailleurs conformes à ceux retenus par la jurisprudence du Conseil d'Etat en termes de taille de nombre de construction et de densité significative).

Pour le SCOT l'objectif est bien d'illustrer le caractère continu et structuré de l'urbanisation, les équipements et commerces pouvant jouer au surplus un rôle de confortement dans la caractérisation.

Les agglomérations et villages retenus répondent aux critères suivants :

- Des agglomérations constituant des centralités principales ou fortes du territoire avec une taille, un nombre de constructions et une densité très significative ; Ces agglomérations procurent à leur échelle de rayonnement de nombreux services
- Des "villages" ou centralités d'accompagnement des centralités principales ci-dessus, ce sont des secteurs disposant aussi d'une structuration (réseau viaire lisible) qui organise la continuité de l'urbanisation ; ces espaces sont de taille, de nombre de constructions ou d'emprise au sol et de densité significative ; ils sont associés à du service et /ou notamment un service d'échelle SCOT : port ; pole mobilité ; activité économique

Le Hameau du Lac situé hors espace proche du rivage **est soumis aux conditions d'urbanisation des SDU** afin de limiter son développement car il ne dispose pas de service hors le lieu d'art contemporain. Il a vocation à accueillir des constructions et des installations à des fins exclusives d'amélioration de l'offre de logement ou d'hébergement et d'implantation de services publics, et qui n'ont pas pour effet d'étendre le périmètre bâti existant ni de modifier de manière significative les caractéristiques de ce bâti.

L'extension des nouveaux hameaux intégrés à l'environnement et déjà approuvés avant la loi Elan n'est pas admise, mais leur finalisation l'est dans les conditions définies par la loi

La justification au regard des critères retenus s'articule comme suit

Agglo et villages	Surface Enveloppes (ha)	Nb constructions cadastrées	densité	structuration/ continuité	equipements commerces services	observations
Agglo de Narbonne	1 489	18 278	12	oui	oui	agglomérations constituant des centralités fortes avec une taille, un nombre de constructions et une densité très significative; Ces agglomérations procurent à leur échelle de rayonnement de nombreux services
Agglo Saint-Pierre-la-Mer Narbonne Plage	303	7 119	23	oui	oui	
Gruissan	227	4 553	20	oui	oui	
Port la Nouvelle	333	4 368	13	oui	oui	
Port Leucate	191	4 016	21	oui	oui	
Sigean	195	3 526	18	oui	oui	
Fleury bourg	97	1 743	18	oui	oui	
Gruissan les Aygades	83	1 672	20	oui	oui	
Leucate village	74	1 488	20	oui	oui	
La Palme	111	1 387	12	oui	oui	
Gruissan Plage	53	1 352	25	oui	oui	
Montplaisir Roches Grises	112	1 158	10	oui	oui	
Leucate Franqui	46	1 078	23	oui	oui	
Laucate villages naturistes	31	913	30	oui	oui	
Leucate Plage	53	888	17	oui	oui	
Peyriac de mer	53	873	16	oui	oui	
Village de Bages	17	524	30	oui	oui	
Les Cabanes de Fleury	21	434	21	oui	oui + port	"villages" d'accompagnement des centralités principales, ce sont des secteurs de taille, de nombre de constructions et de densité significative associés à du service et notamment un service d'échelle SCOT : port et pole mobilité et activité économique
Prat de Cest	14	209	15	oui	oui, café	
Port la Nautique de Narbonne	14	73	12 hors emprise port équipements	oui	oui+ port	
Leucate gare élargie	8	71	18 hors emprise gare parkings routes	oui	ou, pole mobilité	
Les Cabanes de la Palme	4 ha urbanisés, 11 aménagés	27	sans objet car batiments avec grosse emprise au sol	oui	oui, parc activité économique	
SDU	Surface Enveloppes (ha)	Nb constructions cadastrées	densité	structuration/ continuité	equipements commerces services	observations
Hameau du lac	7	72	11	oui	Lieu d'art contemporain	Même si le nombre de construction pourrait être compatible avec un village, le site et l'absence de service de proximité ont conduit à associer à ce site les conditions d'urbanisation d'un SDU

Le parti d'aménagement littoral :

Le SCoT promeut le renouvellement des stations littorales en qualifiant leur qualité touristique autant que résidentielle. En effet les stations et les centres anciens doivent former des ensembles urbains cohérents, afin de devenir de véritables lieux de vie. Cela suppose de revitaliser les commerces, en diminuant leur saisonnalité notamment, augmenter la durabilité des stations. Il convient de maintenir également des activités autres que touristiques, notamment dans la filière éolienne, mais aussi glisse, l'agriculture et la pêche, encore présentes dans ces communes.

Orientation 3.2 Optimiser l'espace pour composer avec les spécificités du territoire narbonnais

Dans le PADD, le SCoT du Grand Narbonne s'attache à faire de la limitation de la consommation d'espace une priorité. En effet, dans l'optique de valoriser les espaces agricoles, naturels et forestiers, mais aussi de limiter les risques présents et futurs dans les espaces en développement, l'optimisation du foncier est prônée. Le contexte foncier contraint du territoire amène à envisager des modes d'aménager plus compacts.

• Objectif 3.2.1 Optimiser le foncier déjà urbanisé

Le DOO prescrit la mobilisation en priorité des disponibilités foncières au sein des enveloppes urbaines. Cette mobilisation s'accompagne d'un objectif chiffré : il vise la réalisation globale de 50% des nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine. Cet objectif est décliné par secteur pour prendre en compte les capacités de renouvellement urbain et les enjeux fonciers auxquelles les communes auront à faire face. Il s'agit d'un objectif pour les constructions en extension, et non pas dans l'enveloppe urbaine.

Concernant les zones économiques, la priorité est la densification et le comblement de zones existantes. La requalification des zones d'activité est également un point fort tout comme l'étude des possibles requalification du bâti économique (cf. *Orientation 1.3.2 du DOO « Organiser l'accueil des entreprises et activités en cohérence avec l'armature économique »*)

• Objectif 3.2.2 Limiter la consommation d'espace afin de lutter contre l'étalement urbain tout en répondant aux besoins liés au projet de développement

Le SCoT s'engage dans une diminution marquée de la consommation d'espace par rapport à la période précédente puisque les besoins fonciers totaux en extension s'élèvent donc à 800 hectares sur la période 2020-2040, soit environ 40 hectares par an en moyenne, ce qui constitue une division par plus de 2 de la consommation d'espace réalisée sur la période précédente (87 ha / an entre 2009 et 2019 projeté et 97 ha / an entre 2003 et 2015).

Limiter la consommation d'espace à vocation résidentielle :

Le SCoT impose que 50% du besoin en logement global soit construit dans les enveloppes urbaines existantes, ce qui correspond à environ 12 000 logements à l'échelle du SCoT. Cet objectif s'accompagne d'un objectif de densité moyenne en extension pour une meilleure mobilisation d'un foncier disponible rare sur le territoire du Grand Narbonne. Le DOO donne ainsi un objectif d'une densité moyenne en extension au global (et non pas par opération) brute de 22 ha pour les nouvelles constructions.

Cette densité est justifiée par l'importance donnée à la qualité urbaine et le bien-être dans la stratégie du SCoT. En effet, le Grand Narbonne est un territoire très attractif. Cette attractivité s'explique en partie par la qualité de vie apportée par le territoire, et les logements. Si les densités seront généralement plus élevées sur les communes littorales, étant donné leur problématique forte de contrainte foncière, elles ont vocation à être souvent moins élevées dans les villages du Minervois, des Corbières et du Sigeonais dont les logements dans les cœurs de village ont beaucoup de difficulté à trouver preneur étant donné qu'ils n'ont ni place de stationnement, ni jardin. De plus, dans ces communes, la stratégie touristique impose que les constructions s'intègrent harmonieusement dans le paysage, notamment au niveau des entrées de villages. Il s'agira ainsi surtout de choisir des formes urbaines adaptées, dont la densité est parfois supérieure à l'objectif mais qui s'intègrent parfaitement dans le paysage afin de ne pas dénaturer le bâti ancien de ces villages.

Le Grand Narbonne garantira le respect de la limitation de la consommation d'espace dans le cadre du suivi des PLU et en concertation avec les communes limitrophes afin d'organiser les mutualisations nécessaires.

Maîtriser la consommation d'espace pour le développement économique :

Il existe dans les faits une réelle demande des entreprises de s'installer sur le Grand Narbonne. Les parcs d'activités sont occupés, avec une vacance frictionnelle nécessaire au roulement et à l'adaptation à l'évolution de la demande, et n'ont en règle générale aucun problème pour fonctionner. L'ouverture de nouvelles ZAE n'a donc pas intérêt à être conditionnée au remplissage des autres, surtout qu'elles n'ont pas toute la même vocation et localisation. En revanche, les surfaces allouées sont limitées globalement à 200 ha, et répartis sur des zones précises.

La stratégie du Grand Narbonne est bien de privilégier l'existant et la requalification de ce dernier, ainsi que le retour de l'activité dans les centres-villes et villages. Néanmoins, il a été octroyé à certaines zones stratégiques des surfaces supplémentaires pour répondre à une demande existante : c'est le cas sur la zone Montredon-Névian en lien avec le pôle santé (75 ha). Cela permet de concentrer des activités au niveau de ce pôle pour le faire vivre, répondre à la demande et rééquilibrer le développement économique sur le territoire. (cf. *Orientation 1.3.2 du DOO « Organiser l'accueil des entreprises et activités en cohérence avec l'armature économique »*)

Le SCoT donne des principes forts d'insertion paysagère et de limitation de la consommation d'espace pour les nouveaux parcs économiques et priorise les secteurs d'urbanisation hors des espaces productifs du territoire.

Orientation 3.3 Proposer des aménagements de qualité et innovants, socles d'attractivité

Dans un contexte foncier contraint par les risques et devant prendre en compte les nombreuses mesures de préservation de la qualité environnementales et naturelle du territoire, le SCoT valorise les modes d'aménager de qualité et innovants afin de conserver toute son attractivité. En effet, au même titre que sa volonté de densifier, limiter les extensions et renouveler l'existant, le SCoT souhaite affirmer un projet d'aménagement qualitatif. La conciliation de l'ensemble de ces éléments est indispensable pour attirer des ménages et des entreprises à l'avenir sans mettre en péril le devenir des espaces.

- **Objectif 3.3.1 Rechercher une qualité dans les aménagements pour les espaces résidentiels et économiques**

L'enjeu est de renforcer l'intensité résidentielle et économique du territoire, en lien avec les objectifs liés à la consommation d'espace, mais aussi de protection des ressources naturelles et des paysages, il s'agit d'aller vers des aménagements de plus grande qualité, adaptés à leur destination, mais aussi mutables et réversibles. Cette question de la qualité se pose également en lien avec la nécessaire adaptation aux risques climatiques, en particulier le risque inondation qui implique la recherche de solutions innovantes .

Au-delà de la qualité même du bâti, l'intégration architecturale, paysagère et environnementale des espaces d'activité économique doit être grandement améliorée sur le territoire.

- **Objectif 3.3.2 Concilier les activités humaines avec la qualité environnementale et la préservation du cadre de vie**

Le SCoT privilégie des formes d'urbanisation compactes, comportant une limite franche avec les espaces naturels et agricoles. La prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire, en amont, est un enjeu fort pour le Grand Narbonne par la prise de conscience que le paysage est l'atout clé de l'attractivité du territoire et du bien-être de la population.

Les enjeux paysagers et développement des énergies renouvelables peuvent et doivent être conciliés sur un territoire tel que le Grand Narbonne, dont les ressources sont autant paysagères que climatiques. Le développement éolien terrestre et off-shore, mais également le photovoltaïque privé peuvent cohabiter avec l'agriculture lorsque cela est compatible (l'agriculture restant la priorité).


Enfin, le Canal du Midi doit être mieux protégé et valorisé, alors même qu'il est un marqueur paysager fort. Les cheminements qui mènent au canal représentent également un enjeu qualitatif, jusqu'à la valorisation du Canal lui-même comme mode de déplacement.

Orientation 3.4 Intégrer la gestion des risques en amont du développement

La richesse écologique, environnementale et paysagère du territoire a pour contrepartie une sensibilité des milieux prononcée. Affirmant une vision d'avenir pour le Grand Narbonne, le PADD promeut une réflexion anticipée de la prise en compte des évolutions à venir et des risques pour assurer un développement plus durable et sécurisé pour les habitants. Pour cela, le DOO s'attache à décliner les moyens d'une intégration préalable de ces questionnements, en amont du développement.

- **Objectif 3.4.1 Organiser la prévention et la gestion des feux de forêts**
- **Objectif 3.4.2 Anticiper la gestion des risques littoraux par une stratégie de recomposition spatiale**
- **Objectif 3.4.3 Prendre en compte les autres risques naturels et technologiques**
- **Objectif 3.4.4 Accompagner le développement d'une culture du risque et de l'adaptation au changement climatique**
- **Objectif 3.4.5 Gérer durablement la ressource en eau et les ressources minérales**

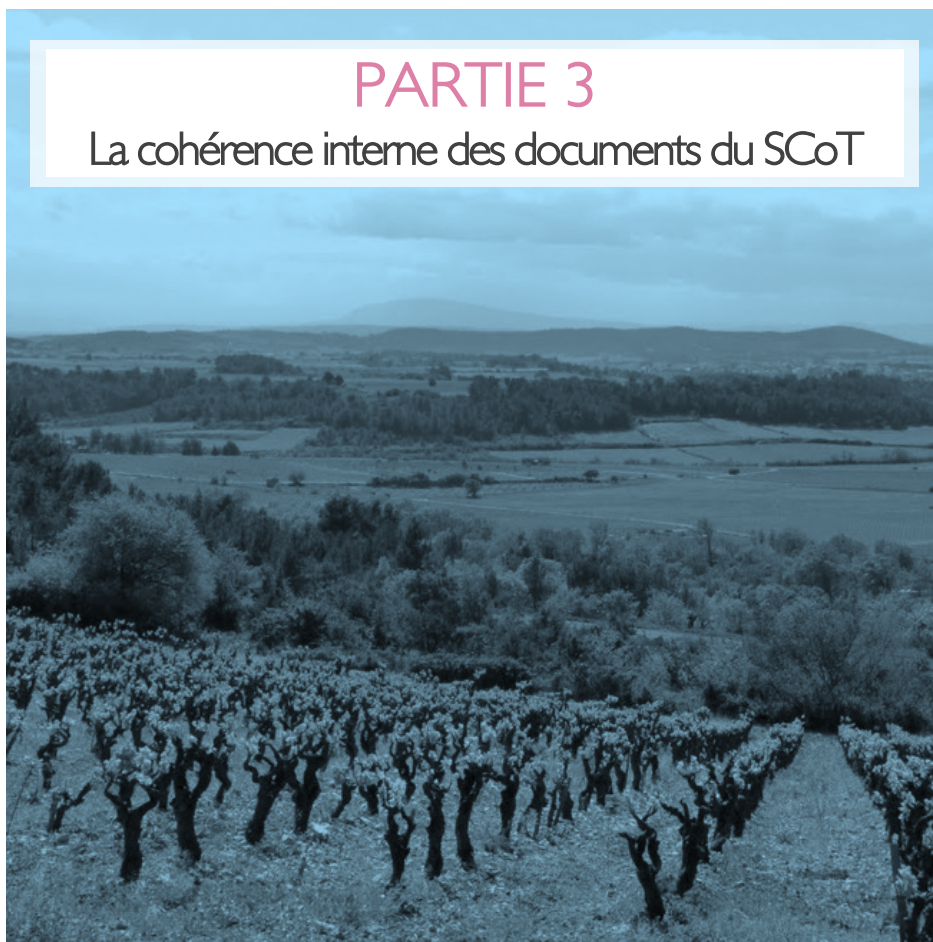
L'ensemble de ces objectifs thématiques souligne l'enjeu fort d'anticipation et de gestion des risques nombreux, et des ressources encore plus nombreuses, du Grand Narbonne. Ils sont les premiers vecteurs d'une meilleure qualité de vie et un enjeu de santé publique. Tout comme le reste de la stratégie, notamment littorale, le SCoT a une approche d'intégration de ces risques en amont, vers une gestion environnementale exigeante qui dépasse les logiques de zonage, avec une approche systémique à l'instar des approches qui ont concours dans les plans de gestion.



En plus du principe de limitation de l'imperméabilisation nouvelle des sols, la dés-imperméabilisation des sols est une opportunité étudiée de longue date par le Grand Narbonne, notamment lors des opérations de renouvellement urbain. Le DOO se veut pour cela un réel outil pour les communes puisqu'il donne des recommandations et des exemples sur ces sujets certes techniques mais qui sont considérés par le Grand Narbonne comme une réelle occasion donnée aux collectivités de repenser la configuration spatiale de leur territoire.

PARTIE 3

La cohérence interne des documents du SCoT



ENJEUX

Une attractivité touristique mais aussi économique, et résidentielle au cœur de la Région Occitanie et sur le littoral Audois

Une richesse paysagère et environnementale, entre littoral, vignobles, étangs, massifs ...

De nombreux savoir-faire reconnus puisant dans les ressources naturelles du territoire : agriculture, pêche, patrimoine, glisse et vent, soleil...

Un territoire au cœur des flux routiers, ferrés et une ouverture maritime positionnant le Grand Narbonne comme espace d'articulation

Une organisation territoriale en micro-bassins de vie favorisant la proximité et les solidarités et participant à la qualité de vie

Des pressions grandissantes sur des espaces sensibles et une périurbanisation prononcée : un défi de gestion du foncier à l'avenir

AXES DU PADD

AXE 1 : S'ouvrir pour se démarquer
Un territoire de coopérations pour une lisibilité et une efficacité économique renforcées

AXE 2 : Attirer par la qualité
Un territoire où l'art de vivre s'affirme au service du bien vivre

AXE 3 : Aménager autrement
Un territoire audacieux pour des espaces littoraux, urbains et de montagne renouvelés

DOO

AXE 1 : S'ouvrir pour se démarquer
Un territoire de coopérations pour une lisibilité et une efficacité économique renforcées

Orientation 1.1 Renforcer les connexions avec les espaces extérieures pour amplifier les synergies
Orientation 1.2 Structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire
Orientation 1.3 Améliorer la lisibilité des espaces économiques pour gagner en attractivité

AXE 2 : Attirer par la qualité
Un territoire où l'art de vivre s'affirme au service du bien vivre

Orientation 2.1 Conserver une dimension de proximité par un maillage de commerces, d'équipements et de services pour tous
Orientation 2.2 Développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire
Orientation 2.3 Valoriser les ressources pour le bien-vivre

AXE 3 : Aménager autrement
Un territoire audacieux pour des espaces littoraux, urbains et de montagne renouvelés

Orientation 3.1 Organiser le développement en prenant en compte la capacité d'accueil pour un redéploiement maîtrisé et une gestion optimisée des pressions littorales
Orientation 3.2 Optimiser l'espace pour composer avec les spécificités du territoire narbonnais
Orientation 3.3 Proposer des aménagements de qualité et innovants, socle d'attractivité
Orientation 3.4 Intégrer la gestion des risques en amont du développement